

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Sommaire:—Douleur amère, Poésie Canadienne.—FEUILLETON, André Lambert.
—OUI et NON au sujet des ultramontains et des Gallicans, par Timon.—L'Orégon, les Californies et la Mer-Vermeille.—Courrier de Paris.—Les amoureux de la Reine.—La Veuve Malade.—Histoire de la Semaine.—Variétés.

POÉSIE CANADIENNE.

Douleur amère.

A MON AMI.

Dans ce monde d'un jour où tout fuit et s'efface,
Où l'homme, quelqu'il soit, ne laisse pas de trace,
Comme l'éclair qui brille et disparaît soudain ;
Dans ce triste séjour où le riche superbe
Sans pitié se détourne et foule comme l'herbe
Son frère abandonné qui demande du pain ;
Où tout jusqu'à l'amour, ce sentiment sublime,
Se transforme en poison entre les mains du crime ;
Cher ami, croisais-tu qu'une secrète horreur,
Qu'un extrême dégoût s'empare de mon cœur,
Et que, las de porter le fardeau de la vie,
Las d'avaler le fiel dont ma coupe est remplie,
J'attends, sans murmurer, le moment fortuné
De rendre au Créateur ce qu'il m'avait donné.
Quelquefois mon regard, ennuyé de la terre,
S'élançait vers le ciel, vers cet autre hémisphère,
Séjour pur, éternel d'un éternel repos,
Où l'un ne connaît plus la douleur ni les maux ;
Et, rompant tout-à-coup sa barrière charnelle,
Mon âme, feu divin, pure et vive étincelle,
Qui réchauffe ce corps de matière pétri,
Vers un monde inconnu, sans toit et sans abri,
S'élève et plane autour des célestes demeures
Où l'on ne compte plus ni les jours ni les heures,
Où du soleil divin les rayons inérés
Brilleront à jamais sous les parvis sacrés ;
Et volant sans effort dans les champs du possible,
Audelà des confins de l'univers visible,
Va chercher un bonheur ici-bas inconnu.
Du sublime sommet quand je suis descendu,
Quand ce temple de chair reclame sa captive,
Quand le temps a repris sa marche fugitive,
Et qu'au lieu de mon songe, au réveil écarté,
Je n'envisage plus que la réalité,
Une douleur sans nom vient fondre sur mon âme
Qui tantôt, d'un seul bond, sur ses ailes de flamme,
Avait franchi des cieux les rapides degrés !
Nul astre pour guider mes pas mal assurés ;
Nulle main protectrice à qui ma main se lie...
Je parcours inconnu le désert de la vie !
Enfant abandonné, sans fortune et sans nom,
Au milieu des éveils poussé par l'aquilon,
Mon vaisseau sans pilote et battu par l'orage,
Ira sombrer bien bas et bien loin du rivage !...

Naître, vivre, mourir, sans élever les yeux
Plus haut que le sillon du champ de ses aïeux,
Se mouvoir ignoré dans un coin de l'espace
Où la plus longue vie est un songe qui passe ;
Telle est pour la plupart des malheureux mortels
La destinée écrite aux décrets éternels.

Né sous le ciel d'azur de la Nouvelle-France,
Des songes de bonheur ont bercé mon enfance :
Un immense désir vainement comprimé
Chaque jour s'agrandit dans mon cœur enflammé,
Comme le flot captif qui bouillonne, terrible,
Si l'on met un obstacle à sa marche paisible !...

J'ai cherché le bonheur sous les lois de l'amour.
Heureuse illusion ! qui n'a duré qu'un jour...
Mon âme s'est fondue en un brûlant délire,
J'ai senti quelque chose impossible à redire
Quand l'objet de mes vœux, sensible à ma douleur,
Pour la première fois répondit à mon cœur ;
Et d'un bonheur lointain qui lentement s'avance,
En mots consolateurs, me permet l'espérance !
"Tendre fleur du printemps, que l'ange des amours
Te couvre de son aile et protège tes jours !
Bois toujours la rosée à l'abri du feuillage
Loin des bords balayés par les vents et l'orage...
Puisses-tu du bonheur, si rare sous les cieux,
Goûter et savourer les fruits délicieux !
Ah ! puisse, au dernier jour, puisse ta main chérie
Répandre quelques fleurs sur ma couche stérile !...
Qu'est-ce que je demande ?... Une larme, un soupir
Qui se mêle, en passant, à la voix du zéphir...
Un dernier mot d'adieu pour mon ombre effacée..."
Cher ami, je m'ignore et ma triste pensée
Pour exprimer ses vœux ne trouve plus de mots,
Comme un son qui s'envole et qui n'a plus d'échos !
Je veux parler aux cieux... ma prière trop lente
Sur ma lèvre glacée expire languissante.
Ma vie est sans espoir, ma douleur... sans pitié.
Ciel ! qu'ai-je dit ?... Pardonne, ô divin Amicé !
Pardonne au désespoir, pardonne à la faiblesse !
Oui... quelqu'un sur la terre a compris ma tristesse,
A souri de ma joie, a pleuré de mes pleurs
Et sur ma triste route a jeté quelques fleurs !
Tu comprends, cher ami, ce que mon cœur veut dire.
Comme un phare élevé sur lequel le navire
Guide sa course errante, au rivage orageux,
Ce souvenir chéri, monument précieux !
Sourit à mes regards et me fait croire encore
Aux rêves mensongers d'un bonheur que j'ignore !
Adieu, cher compagnon de mes plus heureux jours,
O toi dont la tendresse en aplaît le cours !
Que Dieu veuille sur toi ! que son ange te suive
Jusqu'aux bords redoutés de l'éternelle rive !...
Encore, encore adieu ! j'ai dépassé le but ;
Je m'assieds, je me tais, je dépose mon luth.

OSCAR.

Montréal, 16 juin 1845.

FEUILLETON.

André Lambert.

Avant la révolution de 1789, on donnait le nom de BAZOIS à une partie du Nivernais, comprise aujourd'hui dans le département de la Nièvre. C'est une contrée dont l'aspect est singulièrement calme et porte à la mélancolie. A perte de vue s'étendent de vertes prairies, coupées de haies vives ; des futaies séculaires, des étangs silencieux sur les eaux immobiles desquels viennent s'étendre les larges feuilles et s'épanouir les blanches fleurs du nénuphar. De rares villages sont disséminés et comme perdus au milieu des pâturages. Entre les clôtures verdoyantes serpentent de frais sentiers qu'embaument les parfums des fleurs des champs. Parfois, les haies s'élèvent à dix ou douze pieds et, se rejoignant au-dessus de la traverse, forment une voûte de verdure ; aux bords du chemin on voit sourdre et l'on entend murmurer les fraîches eaux d'un ruisseau qui court se perdre dans l'étang voisin.

Dans ce paysage dont le charme tranquille est un peu monotone, point d'accidens imprévus, point de ces grands et pittoresques spectacles de la nature ou de l'art qui frappent le voyageur. Les ondulations du terrain n'y forment que des collines dont les pentes prolongées se distinguent à peine de la plaine ; du sommet des plus élevées, le regard peut apercevoir au loin, flottantes dans les brumes de l'horizon, les lignes de la chaîne du Morvan. En se rapprochant de cette chaîne, le terrain devient plus accidenté, les collines sont plus abruptes, la plaine se creuse en vallons, la nature prend un caractère plus sévère et plus sauvage, l'atmosphère s'y épure. Car ces vertes et fraîches prairies du Bazois sont mortelles à l'homme. Ces étangs dont les eaux dormantes sont si belles dans leur inaltérable tranquillité, ces ruisseaux qui parcourent les pâturages en leur donnant la fraîcheur et la vie, répandent et entretiennent dans l'air une humidité perpétuelle ; la fièvre plane incessamment sur cette belle contrée, en saisit l'habitant presque au berceau, l'épuise hâtivement et le tue dans la force de l'âge. Sans doute, des travaux de dessèchement bien entendus, de larges coupures destinées à faire écouler les eaux stagnantes, dissiperaient ces vapeurs mortelles. Mais la routine opiniâtre se refuse à toute innovation ; sans souci des générations futures, le paysan fait comme faisait son père, aspire comme lui la mort avec la vie et transmet à ses fils le germe du mal héréditaire. Il faudrait d'ailleurs sacrifier peut-être le revenu de quelques années, et ce sacrifice, le paysan ne veut pas le faire, et s'il le voulait, le pourrait-il ? Le propriétaire lui remettrait-il quelques années de loyer, ou si le cultivateur est le possesseur de son champ a-t-il assez d'épargnes pour se priver du produit de son travail ?

La féodalité qui a pesé long-temps sur ces contrées y a laissé, dans le langage des habitants, des traces que le terrible effort de la révolution n'a pas complètement effacées ? Les termes du droit féodal vivent encore dans le Bazois. Le paysan dira : J'AI AMODIÉ UN DOMAINE, j'ai loué UNE ACCENSE ; ses meubles et son linge, c'est SON BUTIN, terme où l'on peut retrouver encore le souvenir éloigné de la conquête. De la révolution, il n'a guère retenu, là comme en beaucoup d'autres contrées en France, que le droit de devenir propriétaire ; il a renversé ses antiques demeures seigneuriales ; il a morcelé les champs de ses anciens maîtres, mais il est resté fidèle à ses vieux préjugés, à ses habitudes séculaires ; il recherche peu les moyens d'améliorer le sol qu'il cultive et traite son intelligence comme ses prés.

Dans cette partie du Nivernais on voyait encore, à la fin du siècle dernier, le château de Montpezat, antique résidence féodale, dont les tours sombres et massives, aux toits ni-

gus, couronnaient une colline qui dominait la plaine environnante. Au moyen-âge, et jusqu'à l'époque où l'artillerie vint grandir la puissance destructive de la guerre, le château de Montpezat fut une forteresse redoutable. Mais, dominée elle-même par des hauteurs aisément accessibles, cette position perdit presque toute son importance quand l'arc disparut des armées pour faire place aux canons. La citadelle devint alors un simple manoir, tout en conservant cette majesté sévère que le temps donne aux monuments et qui s'augmentait encore des souvenirs guerriers attachés à ces vieilles murailles. En même temps que la demeure perdait de sa dignité militaire, la famille de Montpezat voyait aussi décroître son importance dans le pays, par cela même peut-être que le pays reconnaissait que les châtelains de Montpezat étaient moins utiles qu'autrefois pour sa défense ; cependant ces seigneurs continuèrent d'habiter le manoir jusqu'au 17^e siècle. Mais lorsqu'après les coups mortels portés par le grand cardinal de Richelieu à la noblesse de province, Louis XIV concentra sur sa propre personne tout l'éclat de la monarchie, éclat dont les rayons se projetaient seulement sur l'entourage royal et ne dépassaient point Versailles, les seigneurs de Montpezat firent comme tant d'autres gentilshommes de province : ils aliénèrent la plus grande partie de leurs domaines pour venir briller un instant à la cour, espérant attirer sur eux un regard de ce maître suprême qui dispensait toutes les faveurs. Grâce à un parent éloigné fort en crédit auprès de la favorite du jour, le comte de Montpezat obtint un régiment.

Comme ce seigneur était d'ailleurs un homme brave, déterminé, doué d'une certaine aptitude militaire, il se fit remarquer dans les longues guerres du règne de Louis XIV, et parvint au grade de lieutenant-général des armées du roi. Malheureusement, les qualités qui l'avaient élevé dans la hiérarchie militaire n'étaient point de celles qui procurent la richesse. Il ne légua donc à son fils que son épée et un nom respecté de ses concitoyens, redouté des ennemis de la France. Par nécessité donc autant que par goût, le jeune comte de Montpezat suivit l'exemple paternel et prit la carrière des armes. Il ne s'enrichit pas plus que son père et, comme il y eut moins de guerre à la fin du règne de Louis XIV qu'au commencement, il eut moins d'occasions de faire parler de lui.

Aussi n'arriva-t-il qu'au grade de maréchal-de-camp, et il mourut sans laisser à son fils d'autre héritage qu'une épée toujours redoutable et un nom irréprochable, mais déjà moins splendide.

Lorsqu'il perdit son père, le nouveau comte de Montpezat n'était que capitaine dans un régiment de cavalerie. La guerre de sept ans lui fournit quelques occasions de faire briller son courage et son intelligence : il fut nommé colonel ; mais là s'arrêtèrent ses succès. La paix vint briser ses espérances de gloire. Remettant l'épée au fourreau, M. de Montpezat fut réduit à venir promener son inaction dans les salons et les galeries de Versailles. Habitué à la rudesse de la vie militaire, il se sentait mal à l'aise dans cette cour uniquement livrée à de misérables et scandaleuses intrigues, à de honteux marchés où l'honneur s'échangeait contre de l'or. Ses amis lui conseillaient de se faire une fortune par quelque beau mariage, ressource qui répugnait invinciblement à son esprit encore jeune et généreux. Peut-être cependant l'atmosphère qui l'entourait aurait-elle fini

par étouffer ces derniers instincts de droiture, si M. de Montpezat n'eût conçu, vers cette époque, un violent amour pour une jeune fille qu'il rencontrait souvent dans une famille alliée à la sienne. Autant pour satisfaire au penchant de son cœur que pour se soustraire aux empressements de ses amis, qui tous voulaient le marier, M. de Montpezat se hâta de solliciter la main de celle qu'il aimait : il eut le bonheur d'être agréé et le mariage fut promptement célébré.

La jeune comtesse de Montpezat appartenait à une noble famille de province tout récemment établie à Versailles. C'était une personne de goûts simples et modestes, pour qui la cour, passé le premier moment de curiosité, n'avait aucun attrait. Aussi, lorsque M. de Montpezat, qui ne se dissimulait pas l'impossibilité de rester à Versailles avec une fortune modique, proposa à sa femme d'aller s'établir au château de Montpezat, celle-ci n'objecta rien et applaudit même au projet de son mari. Ce projet fut immédiatement mis à exécution.

Le comte n'avait jamais vu le château qui portait le nom de sa famille. Il le trouva en meilleur état qu'il n'espérait, s'étant toujours figuré un vieux castel à demi ruiné, et comptant se faire construire quelque habitation convenable plutôt que de résider au manoir. Mais, quoique abandonnée, la demeure féodale était restée entière et assez solide pour braver encore de longues années. L'intérieur même n'avait pas trop souffert, grâce aux soins d'une famille de paysans qui, de génération en génération, étaient, depuis environ deux siècles, jardiniers du château. Il fallut donc beaucoup moins de travaux et de dépenses que ne le craignait M. de Montpezat, pour faire du château une résidence commode et agréable.

Les premiers temps de cette nouvelle existence eurent des charmes pour M. de Montpezat. C'était pour lui un bonheur inconnu jusqu'alors que cette vie calme et sereine auprès d'une femme aimée, qui partageait non-seulement ses plaisirs, mais aussi ses travaux ; car, outre les occupations que lui imposait la restauration du manoir, il fallut que le comte se mit au courant du produit des quelques terres conservées par ses ancêtres, des redevances dues par les cultivateurs, et dont la plupart n'avaient pas été recouvrées depuis long-temps. Dans ce travail, nouveau pour lui, il fut utilement secondé par sa femme, qui, élevée dans une famille de province, avait été initiée à la gestion d'une propriété, chose assez rare encore à cette époque dans la noblesse. Mais quand le château fut suffisamment préparé, quand les droits seigneuriaux furent clairement établis, la société de Mme de Montpezat ne tarda point à paraître quelque peu monotone à l'ancien colonel. Il chercha des distractions dans la fréquentation de quelques gentilshommes qui n'avaient pas quitté la province, sans doute parce que toutes leurs ressources n'auraient pu se mettre en état de se faire remarquer à la cour. Des relations suivies s'établirent donc entre les châtelains de Montpezat et ceux du voisinage. Des parties de chasse furent organisées, et le comte se livra avec ardeur à ce plaisir, qui lui rappelait quelques-unes de ses anciennes habitudes militaires. Tantôt on battait la plaine à la poursuite du lièvre ou de la perdrix, tantôt on rattrapait quelque bête fauve jusque dans les forêts du Morvan. Dans une de ces expéditions, l'on était parvenu à acculer un sanglier qui avait long-temps fatigué les chasseurs. Comme l'animal faisait bonne contenance, quoique grièvement blessé, et avait déjà mis hors de

combat quelques chiens qui l'avaient approché de trop près, M. de Montpezat, impatient d'en finir, s'avança vers ce redoutable ennemi, et le tira presque à bout portant. Le sanglier, par un dernier effort, s'élança sur l'imprudent chasseur avec une rapidité inouïe, d'un coup de boutoir lui déchira les entrailles, et tomba mort auprès de son vainqueur inanimé. Les compagnons du comte se précipitèrent vers lui ; il était sans mouvement ; on dut le transporter à Montpezat, où tous les soins lui furent prodigués ; mais la blessure était mortelle, et M. de Montpezat expira peu d'heures après, laissant sa jeune femme sur le point de devenir mère.

Ce fut quelques semaines après ce triste événement que la comtesse de Montpezat donna le jour à une fille qui reçut le nom d'Antoinette.

Un livre venait d'être publié qui avait eu en France et à l'étranger un immense retentissement et qui devait exercer une puissante influence sur les mœurs du temps. C'était l'ouvrage intitulé *EMILE OU DE L'ÉDUCATION*, par Jean-Jacques Rousseau. On sait que les paroles éloquentes du grand écrivain contre l'usage de confier l'allaitement des enfants à des femmes mercenaires frappèrent vivement les jeunes mères de cette époque. Ce fut parmi elles un véritable enthousiasme, une rivalité de tendresse maternelle. Chacune voulut être réellement et, comme le dit un poète du temps, DEUX FOIS la mère de ses enfants ; elles s'en firent une joie, un orgueil, une parure. Mme de Montpezat avait été témoin de cet engouement, elle avait, elle aussi, dévoré ce livre, alors en vogue, à peine lu aujourd'hui, et elle s'était bien promis de suivre un jour les conseils du philosophe. La naissance d'une fille fut donc pour elle une consolation dans le présent, un bonheur en espérance, car elle se vena tout entière à cette existence qui commençait et résolut d'être tout à la fois la mère et l'institutrice de sa fille.

Simple dans ses goûts et modeste dans ses habitudes, elle congédia une partie des domestiques engagés par le comte, ne retenant à son service particulier que Marianne Lambert, femme de ce paysan dans la famille duquel s'était perpétuée la charge de jardinier du château. Cette circonstance et l'attachement que Marianne avait témoigné à sa nouvelle maîtresse dès l'arrivée de celle-ci déterminèrent le choix de la comtesse. En reformant ainsi le train de sa maison, Mme de Montpezat n'avait pas seulement pour but de faire des économies dans le présent ; elle voulait surtout assurer dans l'avenir à sa fille une dot qui lui procurât une position convenable. Dans cette vue aussi, elle chercha à tirer le meilleur parti possible des domaines que lui avait laissés son mari. Lambert, le jardinier, homme intelligent et dévoué, fut utilement consulté par elle, et il lui donna sur divers points les meilleures indications.

Le temps s'écoulait ainsi partagé entre les soins qu'elle prodiguait à sa fille et ses occupations de propriétaire ou plutôt de fermière. C'était une vie calme, sereine, heureuse même, si parfois son bonheur n'était été altéré par les regrets que lui inspirait le souvenir d'un époux dont elle n'avait reçu, pendant leur courte union, que des preuves d'affection et de déférence. L'inévitable effet du temps amortit cependant la vivacité de ces regrets, et les changea même en un tendre et doux souvenir, qu'elle éprouvait un mélancolique plaisir à évoquer.

Antoinette grandissait sous les yeux de sa mère, attentive à observer les moindres progrès de cette jeune âme s'ouvrant à l'intelli-

gence et aux sensations de la vie. Quand sa petite fille put marcher, Mme de Montpezat, dont L'ÉMILE avait éclairé l'esprit en plus d'un point, ne craignit point d'appeler auprès d'elle les enfans de Marianne pour partager les jeux d'Antoinette. L'aînée de ces enfans était un garçon de huit ans, nommé André, que son père utilisait déjà à de menus travaux de jardinage. André se prit aussitôt d'une vive amitié pour la blonde et délicate enfant qu'il voyait jouer avec ses frères et sœurs. Antoinette, avec cette naïve reconnaissance des enfans qui ne sait pas encore se dissimuler, témoigna au jeune paysan une préférence marquée. Absent, elle le cherchait, le demandait à tous ; dès qu'il paraissait, elle courait à lui et ne le quittait plus.

Mme de Montpezat ne s'alarmait point de cette familiarité ; pour le moment, elle n'y voyait qu'une affection d'enfans ; pour l'avenir, elle ne le prévoyait pas encore, et si elle eût dû s'en occuper, peut-être, en dépit des doctrines égalitaires de Rousseau, se serait-elle rassurée par la pensée de la distance qui devait séparer Antoinette et André dans la société. Cette pensée d'ailleurs eût été justifiée par l'événement. Antoinette devint une jeune fille éclatante de beauté, pleine de cette grâce distinguée qui semblait alors le privilège des familles aristocratiques. André devint un jeune homme aux formes souples et nerveuses, à la physionomie franche et loyale, aux allures décidées et fermes, UN BEAU BRIN D'HOMME, comme disaient les paysans ses voisins ; mais non pas un charmant cavalier selon le langage du monde.

Cette transformation physique amena tout naturellement une modification dans les relations des deux jeunes gens. Antoinette se montra plus réservée avec son compagnon d'enfance, sans toutefois affecter avec lui une morgue que sa mère ne lui avait point apprise et qui n'était pas dans la nature de cette aimable fille. André devint plus respectueux, sans cesser d'être aussi empressé qu'autrefois à deviner et à satisfaire les desirs de la jeune fille. La comtesse n'eut donc pas besoin d'intervenir pour rappeler les deux jeunes gens au sentiment de leur position respective. Mais était-ce bien là l'effet des conditions sociales ? N'était-ce pas plutôt le résultat de cette pudeur instinctive des jeunes cœurs qui avertit la femme de la réserve qu'elle se doit, et qui inspire à l'homme ce respect auquel a droit toute femme tant qu'elle n'a pas abdiqué elle-même sa pudique auréole ?

Quoiqu'il en soit, Mme de Montpezat ne crut pas devoir séparer complètement Antoinette et André. Leurs entrevues, d'ailleurs, étaient devenues plus rares, et n'avaient presque jamais lieu sans témoins. Antoinette passait une partie de ses journées à travailler sous la direction de sa mère. André secondait son père dans la culture du jardin. Parfois, il voyait Antoinette, à ses heures de loisir, se promener avec sa mère ; il ne pouvait guère alors que les saluer de loin, à moins que les deux femmes ne vinsent de son côté. Mme de Montpezat lui faisait alors quelques questions sur son travail ; Antoinette l'interrogeait sur quelque fleur ou quelque plante inconnue. André répondait avec déférence à l'une, à l'autre avec une complaisance manifeste. Le soir, Mme de Montpezat et sa fille redescendaient au jardin, et alors André, quand des courses ne l'éloignaient pas, était souvent admis à leur tenir compagnie.

Dans ces entretiens du soir où régnait une douce familiarité, Mme de Montpezat déployait les ressources variées d'un esprit solide, cultivé avec soin, qu'une sage direction

avait habitué de bonne heure à des jugemens sains, et que l'expérience, la réflexion avait mûri et fortifié. Antoinette laissait éclater les vives saillies d'une imagination jeune et pénétrante, les élans naïfs d'une âme pleine de candeur et d'exquise bonté. André, peu habitué au langage du monde où avait vécu la comtesse, mais dont le sens naturellement droit avait heureusement profité des leçons qu'enfant il avait souvent partagées avec la jeune châtelaine, André écoutait avec déférence Mme de Montpezat et recueillait avidement les moindres paroles d'Antoinette.

Quelquefois aussi Mme de Montpezat et sa fille prenaient le plaisir de la promenade à cheval. André les escortait alors plutôt pour leur servir de guide dans le pays, qu'il connaissait parfaitement, que pour les défendre contre des dangers qu'elles n'avaient point à redouter dans une contrée où leur bienfaisance ne leur avait fait que des amis. Dans ces occasions, André sentait son cœur s'élever, car il se considérait comme responsable des accidens qui pouvaient arriver à la comtesse et surtout à la jeune fille, et, en songeant au trésor dont la garde lui semblait ainsi confiée, il oubliait son humble condition et se grandissait presque au niveau de son idole. Là encore, il découvrait en elle de nouvelles qualités qui le frappaient d'admiration comme l'avaient charmé les grâces de son esprit. C'était une sorte d'intrépidité à provoquer, pour les dompter, les caprices de sa monture, sa hardiesse à franchir d'un bond rapide les ruisseaux qui coupent la plaine ou à cotoyer sans hésitation les ravins escarpés du Morvan, dont les montagnes granitiques étaient fréquemment le but de leurs excursions. Alors, les regards d'André s'attachaient avec ardeur sur la jeune écuillère, tandis que sa physionomie indiquait les sentimens d'inquiétude qui l'agitaient. Puis, lorsque Antoinette se retournait vivement sur son cheval pour jouir de l'étonnement de sa mère qui lui adressait quelque douce remontrance, André silencieux ne témoignait son admiration que par des regards qu'Antoinette ne cherchait ni à éviter ni à détourner.

D'autres fois, aux époques où la recrudescence de la fièvre venait frapper les habitans de la plaine, la comtesse et sa fille parcouraient les chaumières, distribuant aux malades des consolations et des secours avec cette admirable sollicitude, cette délicatesse du cœur dont la femme seule possède le secret. Alors encore André les accompagnait, portant les provisions, et il apprenait à connaître l'ardente charité, le dévouement pieux de celle dont déjà il avait pu apprécier la haute intelligence et le noble courage.

FELIX LATRADE.

(La suite à un prochain numéro.)

Oui et Non

AU SUJET
DES ULTRAMONTAINS ET DES GALLICANS
PAR
TIMON
(QUI N'EST NI L'UN NI L'AUTRE.)

Tel est le titre d'un ouvrage que vient de publier M. de Cormenin, sous le pseudonyme habituel de Timon. C'est à l'occasion de la condamnation du Mandement de Mgr de Bonald par le Conseil d'État que M. de Cormenin a publié cette brochure qui a fait une vive sensation. Jamais cet écrivain si distingué n'a écrit des pages plus vives, plus éblouissantes ; jamais sa plume incisive n'a plus multiplié les paroles pleines de sel, les

réflexions piquantes, jamais sa logique, qui est ordinairement si forte, n'a été plus puissante et plus vigoureuse.

Cet ouvrage a soulevé l'indignation et les injures de toute la presse irréligieuse, soi-disant libérale. Comment ! voilà un homme de la Gauche qui veut franchement la liberté pour tout le monde, et qui ose le dire ! Timon prend parti pour les Evêques ! Cet admirable et redoutable talent se met du côté de l'Eglise ! C'est à n'y pas croire ! Cela est pourtant vrai. Et pour se trouver du côté de l'Eglise, il n'a pas eu grand chemin à faire, il lui a suffi de rester du côté de la Charte bien comprise, et franchement voulue, du côté de la justice et du bon droit.

L'éditeur, dans un court avertissement, que nous donnons ici, fait connaître d'abord l'objet et le but de l'ouvrage.

" Timon, dit-il, sans s'arrêter, pour le moment, aux doctrines, circonstances, particularités et condamnations du Mandement et de l'arrêt du Conseil d'État, examine et juge les libertés de l'Eglise gallicane, le Concordat, les Articles organiques, le Code pénal et la compétence du Conseil, dans leur esprit, leur application et leurs dérivés.

" Timon, avons-nous besoin de le dire, n'est ni Jésuite, ni Janséniste, ni Ultramontain, ni Gallican, ni même Presbytérien. Il se jette intrépidement, comme ses innombrables lecteurs le savent, toujours du côté de l'opprimé, et où il croit voir une liberté attaquée, politique ou religieuse, il y court et la défend. Il n'épargne, avec une sévérité hardie, la vérité à personne, ni aux manichéistes, ni aux législateurs d'autrefois et d'à présent, ni aux ministres, ni au clergé lui-même. Respect à la compétence légale ; blâme à la compétence irrationnelle ; juridiction vraie du temporel, pour les choses du temporel ; juridiction fautive du temporel sur les Evêques, pour les choses de la conscience ; telle est sa thèse. Il pose et suit toutes ces questions dans leur ordre logique, et il les résout, ce qui arrive pour la première fois dans un pamphlet, tout simplement par **OUI** et par **NON**."

Timon commence par définir d'une manière piquante la nation spirituelle qui se laisse mener par des mots, et qui crie aujourd'hui : VIVENT LES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE ! comme elle criait hier VIVE LA CHARTE ! comme elle a crié VIVE L'EMPEREUR ! VIVE LE ROI ! VIVE LA LIGUE ! principalement pour crier quelque chose.

Puis il continue, à propos des libertés de l'Eglise gallicane :

" Est-ce que, si nous n'avions pas les libertés de l'Eglise gallicane, nous n'aurions pas encore les libertés de la France ?

" OUI.

" Avec trente-cinq millions d'habitants, une armée de quatre cent mille hommes, cinquante vaisseaux de ligne, un milliard de revenu, sans compter l'additionnel, les fortifications de Paris, une chambre des Pairs et une chambre des Députés, singulièrement énergiques, et une escouade de sergents de ville habillés de bleu, sommes-nous en état de défendre notre indépendance contre les soldats du Pape ?

" OUI.

" Le roi Louis-Philippe, après la prise de Mogador et la victoire d'Isly, précédées de la bataille d'Austerlitz, peut-il se dispenser de placer sa couronne sous la protection de l'article premier des libertés de l'Eglise gallicane ?

" OUI."

Ici Timon, après avoir cité, en note, le 1er article de l'Édit de 1682, s'écrie :

« Comment donc ! Grégoire XVI n'a pas le droit de détrôner Louis-Philippe ? C'est l'Édit qui le dit. Ah, je respire ! J'avais trop peur. »

Il prend ensuite la liste des fameuses libertés qu'il appelle ailleurs les *NAÏVetés* de Pithou, et il en donne le détail réjouissant : par exemple : *que le Pape ne peut lever deniers en France ; ni reconnaître en France des comtes Palatins ; ni restituer les Laïques contre l'infamie ; ni justicier les officiers clercs du Roi, etc.* Il se hasarde à penser que le Pape ne songe guères à attaquer ces libertés, pas plus que le Roi à les défendre. Ainsi l'article premier de la fameuse déclaration est hors du débat. Quant aux trois autres, il fait voir combien il est ridicule de vouloir contraindre le Clergé à enseigner une doctrine contestée, que les citoyens ne sont nullement obligés d'admettre. Il examine le Concordat, les Articles organiques, le vica de cette dernière loi qui consacre une usurpation religieuse sur l'autorité ecclésiastique ; et après avoir comparé la situation du Clergé en France, sous Louis XIV, avec sa situation actuelle, il examine ce que serait aujourd'hui l'Église gallicane, telle que la veut rétablir M. Dupin.

« Se rend-on bien compte, dit-il, de ce que c'est que l'Église gallicane, dans un pays qui admet la liberté des Églises calviniste, luthérienne, juive, et de toutes celles qui sont ou qui seront successivement autorisées par M. le Préfet de police ? »

« Non. »

« Que peut-on vraiment entendre ici par la liberté des cultes ; n'est-ce pas, on définitive, la liberté de conscience ? »

« Oui. »

« Savoir, dans une religion quelconque, ce qu'il faut préférer et penser de deux autorités spirituelles, de la valeur spirituelle qui s'attache à leurs décisions spirituelles, à leur puissance spirituelle, à leur gouvernement spirituel, n'est-ce pas là éminemment une question de liberté de conscience ? »

« Oui. »

« La liberté de conscience intéresse-t-elle les Catholiques ? »

« Oui. »

« Et les Protestants ? »

« Oui. »

« Et les Juifs ? »

« Oui. »

« Et les Philosophes ? »

« Oui. »

« Et les Phalanstériens ? »

« Oui. »

« Et les Templiers ? »

« Oui. »

« Et ceux qui croient ? »

« Oui. »

« Et ceux qui ne croient pas ? »

« Oui. »

« Et ceux qui ne croient plus ? »

« Oui. »

« Et ceux qui croiront ? »

« Oui. »

« Et par conséquent, tout le monde ? »

« Oui. »

« Et lorsque dans un pays libre on opprime la conscience de nos Prêtres, n'opprime-t-on pas la nôtre ? »

« Oui. »

« Et lorsqu'on opprime la nôtre, n'opprime-t-on pas la vôtre ? »

« Oui. »

« Conçoit-on bien, car si nous insistons sur ce point, c'est que c'est là le point essentiel, que lorsque la Charte politique est neutre, et qu'elle abandonne chaque culte à la liberté de sa foi, le gouvernement prétend surveiller, contrôler, gêner et conduire des opinions purement théologiques, et se mêler de faire de l'esprit ? »

« Non. »

« En est-on quitte alors pour se jeter aux pieds du Père commun des Fidèles, et pour lui dire que la question de sa suprématie dogmatique n'est qu'une question de DISCIPLINE LÉGALE ET DE POLICE DES CULTES ? »

« Et sans doute qu'en lui disant cela avec toute la précaution possible et avec toutes les componctions d'une tendresse filiale et gallicane, on ne fâchera pas le Saint-Père, mais ne le fera-t-on pas sourire ? »

« Oui. »

« Lorsque le gouvernement et les citoyens ne se sont pas crus liés, en matière politique, par le despotisme de Louis XIV en 1789, par la déclaration des droits de l'homme en l'an 8, par la constitution du 22 frimaire en 1814, et par la Charte de Louis XVIII en 1830, le Clergé de France ne peut-il pas demander à son tour s'il sera lié à jamais, en matière religieuse, par l'Édit de Louis XIV ? »

« Non. »

« En d'autres termes, l'Église gallicane de Louis XIV et de Maître Pithou, est-elle l'Église gallicane de Louis-Philippe et de Maître Dupin ? »

« Non. »

« Serait-il vrai, bien vrai ? »

« Oui. »

La logique conduit l'auteur à trouver le mot caractéristique de cette situation anormale :

« Ne nommez-vous pas cela du gâchis ? »

« Oui. »

Plus bas, parlant des projets de violence que l'on prête au gouvernement, il demande :

« Mais si l'on compte sur le courage de nos ministres, il faut que l'on compte aussi sur la lâcheté du Pape ? »

« Oui. »

« Il faut que l'on compte que le Pape, qui sans armée a résisté au plus grand capitaine du monde, cédera à d'autres très-petits conquérants. »

« Oui. »

« Le fera-t-on reculer devant la violence ? »

« Non. »

« Devant la menace d'un schisme ? »

« Non. »

« Devant la persécution de ses Frères ? »

« Non. »

« Le Pape est-il un souverain aussi indépendant que Louis-Philippe ? »

« Oui. »

« Les États-Romains sont-ils une colonie française ? »

« Non. »

L'auteur arrive enfin à cette conclusion que tous les Catholiques sauront apprécier :

« Dans ces graves circonstances, n'y a-t-il pas lieu à réfléchir et à aviser ? »

« Oui. »

« C'est à dire que les Prêtres seront d'autant plus forts et d'autant plus respectés qu'ils se renfermeront, exclusivement et plus que jamais, dans l'enseignement du

« dogme et de la morale, dans les exercices salutaires de la charité, dans la simplicité de leur vie, dans l'austérité de leur caractère et de leur état ? »

« Oui. »

« C'est-à-dire aussi qu'ils doivent, dans chaque diocèse, se serrer auprès de leur Evêque, et ne faire spirituellement avec lui, plus que jamais, qu'un corps ferme, solide et uni ? »

« Oui. »

« C'est-à-dire que, de leur côté, les Evêques, pour être plus vénérables encore aux yeux des peuples, doivent se séparer et s'affranchir, plus que jamais, de toute dignité temporelle, et se confiner à l'administration des églises et des choses saintes, à la garde de la discipline ecclésiastique, à la purification de la foi et des mœurs, à la consolation des malades et au soulagement des pauvres ? »

« Oui. »

« C'est-à-dire aussi que, de même que tous les Prêtres doivent se serrer, dans leur coopération filiale, auprès de leur Evêque, tous les Evêques, à leur tour, doivent se serrer théologiquement, en communion d'esprit et de cœur, auprès de leur Chef apostolique, et ne faire spirituellement avec lui, qu'un corps ferme, solide et uni ? »

« Oui. »

L'auteur termine par un *POST-SCRIPTUM* sur lequel nous appelons l'attention de ceux qui ne jugeant le Clergé que d'après les calomnies de ses ennemis, le croient opposé à la liberté :

« Pourquoi, dit-il, lorsque autour de lui tout se dégrade, se flétrit et se meurt, n'y a-t-il aujourd'hui d'indépendance que dans le Clergé ? N'est-ce pas parce qu'il n'y a que la religion qui donne de l'indépendance ? »

« Oui. »

« Y a-t-il, ailleurs que parmi les hommes religieux, de fermes esprits et de forts caractères ? »

« Non. »

« Quand la nation, corrompue et matérialisée, tombera, comme un cadavre, aux pieds du despotisme, qui la relèvera ? Qui sauvera la liberté ? n'est-ce pas le clergé ? »

« Oui. »

—*Propagateur Catholique.*

Exploration du territoire de l'Orégon, des Californies et de la mer Vermelle, exécutée pendant les années 1840, 1841 et 1842, par M. Dullot de Mofras, attaché à la légation de France à Mexico ; ouvrage publié par ordre du roi, sous les auspices de M. le maréchal Soult, duc de Damalie, président du conseil, et de M. le ministre des affaires étrangères.—Deux vol. in 80, avec atlas.

La Californie est cette vaste presque île qui s'étend du cap St-Lucas à l'embouchure du rio Colorado. Cortès, ce hardi conquérant, donna son nom à la mer qui baigne ses côtes. Les jésuites, dont l'ambition sert toujours bien tout Etat qui consent à les avoir pour maîtres, secondèrent utilement, dans ces contrées, les projets civilisateurs de l'Espagne. Plusieurs y périrent martyrs de leur zèle. Un martyr, non de la foi mais de la science, l'abbé Chappe Dauteroche, après avoir observé le passage de *Vénus* à Tobolsk, en 1761, voulut l'observer, six ans après, en Californie. Il y mourut dans une mission des jésuites ; et comme si ces contrées devaient offrir toujours un grand attrait aux astronomes, c'est des montagnes qui les partagent

qu'on peut observer chaque année, vers le 12 novembre, des milliers d'étoiles filantes, météores lumineux, suivant le vulgaire qui se croit savant, mais, suivant de plus doctes, éclats d'astres brisés, dont la poussière étincelante est ramenée périodiquement dans l'espace par une mystérieuse attraction.

Toujours est-il que l'auteur du voyage dont nous parlons se trouvait, en 1841, à la mi-novembre, en Californie, et qu'il n'y vit point de pluies d'étoiles; mais ses observations, pour être plus terrestres, n'en offrent pas moins d'intérêt. A la haute Californie touche le territoire qu'arrose l'Orégon. Les monts Rocheux, d'où se précipitent ses eaux, renferment, on le croit, des métaux dans leurs flancs volcaniques. Souvent de lointaines détonations troublent ces solitudes: — "esprits qui reviennent", disent les Indiens superstitieux; — "trésors cachés que la flamme transforme et révèle", disent les Américains ou les Canadiens, dans leurs trajets à travers ces chaînes escarpées. Les uns, partis du golfe du Mexique, remontent les grands cours d'eau jusqu'aux sources du Missouri, qui touchent aux montagnes Rocheuses; les autres, venus de Montréal ou de Québec, traversent les lacs, les fleuves, les déserts, les montagnes, et font, avant d'arriver aux bouches de l'Orégon dans la mer du Sud, un voyage de dix-huit cents lieues en quatre mois. Tous entreprennent ces longues pérégrinations à l'appât des fourrures que fournissent encore ces contrées. Mais trappeurs du Canada, chasseurs américains, engagés de la baie d'Hudson, agissent, plus ou moins, dans les intérêts de deux puissances, les Etats-Unis et l'Angleterre, qui convoitent cet immense territoire.

Le temps n'est plus où les provinces riches, unies, puissantes, de la royauté du Mexique pouvaient, sous une habile administration, s'opposer à d'aussi dangereux voisins. Affranchi du joug conservateur et salutaire de l'Espagne, le Mexique est rapidement tombé dans cet état d'affaiblissement, de pauvreté, d'impuissance, qu'entraînent les dissensions et l'anarchie. Point de productions, point d'activité au dedans; point de bonne foi, de dignité, de considération au dehors. Dirai-je ces régimens de trois cents hommes, et cette armée de vingt mille soldats recrutée parmi les malfauteurs et qui compte vingt-quatre mille officiers? Dirai-je une nation de six millions d'hommes et les plus opulents territoires soumis au despotisme militaire de deux ou trois mille chefs ambitieux? Dirai-je cet Etat qui, avec douze cent lieues de côtes, a pour toute marine deux pyroscaphes, une goëlette et trois brigs; et ce budget dont les revenus n'atteignent pas 15 millions de piastres, dont les dépenses en exigent 18, et qui en donne 13 à la belle armée dont je parle; et cette dette de 270 millions de francs envers l'Angleterre qui saura bien où se trouver un gage; et ces débats avec les Etats-Unis qui, prompts à s'emparer du Texas, touchant, pressant le Mexique sur tous les points, pourront un jour, dans leur ambition gigantesque, s'étendre jusqu'à Panama et commander aux deux Océans?

Un homme d'un jugement sûr et d'une intelligence active, un courageux voyageur, un observateur éclairé, qui voit juste et voit loin, l'auteur du livre que j'annonce, chargé d'une mission par la France, a récemment visité la Californie, l'Orégon, le Mexique. Jamais voyageur n'embrassa plus d'intérêts divers. L'auteur a tout étudié: productions du sol, besoins industriels, état social, forces militaires, population des villes, gisement des côtes. Il indique aux navires l'écueil qu'il

faut éviter, les eaux profondes, les points de reconnaissance, les aiguades et les ports favorables. Il dit aux négocians: "Voici les objets d'échange que vous offrira le pays: des cuirs, des fourrures, des perles, des métaux, beaucoup de métaux que la marine anglaise transporte avec de grands avantages. Voici les habitudes, les modes, les fantaisies, les préférences de la population: consultez ses goûts, non pas les vôtres: n'est-ce pas elle qui paie et vous qui vendez?" Il dit aux hommes d'état: Qui pourrait se méprendre sur l'importance de ces vastes contrées? Ne sont-elles point, par leur position même, appelées à prendre un grand rôle dans les transactions de tous les peuples?

Sous Louis XV, la paix honteuse nous a ravi le Canada. L'Empire a cédé la Louisiane, faute plus déplorable encore, sujet de regret plus amer, car nous n'abandonnions pas seulement un territoire, mais des prétentions, des espérances. Nous n'avons plus où poser le pied dans toute l'Amérique du Nord, tandis que les Anglais et les Etats-Unis se la partagent presque en entier. Serons-nous les seuls enfans de l'ancien monde déshérités dans ce partage du Nouveau? Ne regagnerons-nous jamais, par le commerce ou des transactions, ce que nous ont ravi nos revers ou nos fautes? Ces contrées ont de l'argent, de l'or; pauvres richesses puisqu'elles peuvent payer à peine les produits de notre active Europe! mais elles ont de fertiles vallées, de larges fleuves, d'immenses forêts, d'admirables ports, biens mille fois plus précieux que les métaux, et qui n'attendent, pour donner davantage, que les bras et l'intelligence de l'homme.

Les îles Sandwich, Taïti, les Marquises, dans la mer du Sud, sont placées comme des hôtelleries à moitié chemin du trajet entre l'Amérique de l'Ouest et l'Orient de l'Asie. Que des vaisseaux partis de l'Europe s'étonnent un jour de passer de l'Atlantique à la mer du Sud à travers Thuantepec ou Panama, ou bien que, doublant le cap Horn, ils cherchent un point de relâche en Californie avant de gagner la Chine, on sent de quel intérêt il est pour nous de bien connaître les provinces du Mexique. Ce sont donc ces provinces que l'auteur a pris soin de voir avec la plus curieuse attention. Il ne décrit point Mexico: qui n'a décrit la ville où régnait Montezuma! Mais il donne un avis motivé sur les différens projets de passage à travers l'Isthme de Panama; puis, parcourant vers le nord les provinces du Mexique, il voit Jalisco bâtie sur les ruines d'une ville indienne et qui retrouve souvent, dans ses fouilles, des armes ou des divinités mexicaines; il voit Mazatlan et son port, lieux qui nous sont chers et pour ainsi dire connus: n'y avons-nous pas un ami? M. Adolphe Guéroult, dans l'espoir d'être utile à la France, n'y a-t-il pas transporté sa famille? Que ces souvenirs de Paris lui parviennent et le consolent un moment dans son honorable exil!

Plus haut, dans la Sonora, tout rappelle à M. de Mofras le fabuleux pays d'Eldorado. Le bâton qui gratte le sol, dans la Sonora, en fait sortir, au lieu de cailloux, des grains d'or et des pépites dont quelques unes représentent parfois jusqu'à 50,000 fr. de valeur. Des chercheurs, non d'esprit, mais de richesses, avides de produits que fournit l'Europe, dépendent souvent en peu de jours, dans ces contrées, quatre ou cinq livres pesant d'or qu'ils doivent au seul travail d'une semaine. En face, dans la mer Vermeille ou de Cortès, se trouve le dangereux passage des îles: *sors si tu peux*, et la *paz* où chaque année de malheureux plongeurs sont dévorés par les requins. C'est à ce prix que les femmes de l'Europe se parent de perles.

Arrive enfin la haute Californie, où les jésuites et le gouvernement espagnol avaient fondé le plus admirable système de colonisation: système religieux par les missions, dont les couvens servaient d'école au christianisme; civil par les *pueblos* ou villages, où les Indiens s'essayèrent aux habitudes sociales; militaire par les *presdes*, c'est-à-dire les forts où missionnaires, colons et soldats trouvaient un refuge en cas d'attaque. Plus loin, sur les bords de l'Onalame, l'infatigable voyageur parcourt des lieux qu'habitent des Français canadiens, retrouve sous leurs cabanes la langue, l'hospitalité, la gaieté, les chansons nationales, et voit accourir de plusieurs lieues, des Français d'Amérique pour serrer dans leurs bras un Français de France! Ces explorations fort habilement dirigées ont-elles d'autre objet que d'ouvrir de nouvelles voies à notre industrie? Ne témoignent-elles pas ainsi d'une solitude active pour les intérêts nationaux.

Je ne suivrai cependant M. de Mofras ni sur les bords de l'Orégon, ni bien plus au nord, dans l'Amérique russe, près des chaumières fabriquées à la hache, qui forment la *Nouvelle Archangel*. Assez de lieux, de côtes, de fleuves, de mines, de métaux, de vallées: enfin montrez-moi l'homme, étudiez-moi au moins aussi digne de l'homme; montrez-moi ses mœurs, ses sentimens, ses travaux, ses plaisirs, soit dans la demi-civilisation des Californiens, soit avec plus de force et de grandeur dans l'état sauvage des Indiens qui s'éloignent de regret de ces contrées et qui souvent reviennent les habiter ou les ravager encore.

Les Californiens descendent des anciens colons espagnols, mais ils en ont plutôt les vices que les vertus. Ils aiment le jeu, l'oisiveté, l'ivrognerie. On ne rencontre point de Californien qui ne porte dans les fontes de sa selle, à côté de ses armes, une bouteille d'eau-de-vie: "La bouteille pour l'ami, les armes pour l'ennemi," disent-ils. Un cheval est toujours sellé à leur porte. Fumeurs éternels, danseurs infatigables, chasseurs adroits, ils font des paris insensés sur la vitesse de leurs coursiers ou sur des combats d'ours et de taureaux. Moins oisives et bien plus intelligentes, les femmes ont conservé le beau type des paysannes espagnoles. La coupe de leur vêtement suit de loin les modes françaises. Les bas de soie, les souliers de satin sont de rigueur pour la grande toilette. Autant que leurs maris elles aiment la musique et la danse. Dansent-elles bien un certain pas qu'on nomme *el son*, et qu'on exécute seul, les piastres des *cavalleros* pleuvent autour d'elles, et souvent, au milieu de ces pas, sur la circonstance la moins prévue, elles improvisent avec esprit de galans couplets. Ne vous y fiez pas cependant; ces gracieuses bayadères sont de redoutables amazones qui domptent un cheval ou lancent le lazo aussi bien que le Californien le plus agile.

Qui ne connaît le *lazo*? Qui ne sait avec quelle adresse le Californien court à cheval saisi, dans les nœuds redoublés d'un lacet en cuir, le taureau furieux, l'ours redoutable, et l'ôlan, le cerf, le chevreuil, malgré leur vitesse? Mais les animaux sauvages rencontrent souvent, dans ces solitudes, un ennemi plus à craindre encore. Par un temps calme, au milieu d'un jour pur, d'épais nuages voilent tout à coup la lumière; et de leurs flancs noirs sortent des clartés sinistres: une chaleur étouffante les devance; on ne respire plus qu'un air embrasé. Le voyageur étonné cherche au ciel et demande à la terre les causes d'un si nouveau phénomène. C'est l'incendie dans les savanes. L'insouciance l'allume; les forêts, les taillis, les plantes desséchées l'alimentent. Souvent il dure des mois entiers, interrompant les communications de province à province. Malheur à celui

que surprennent les flammes dans ces prairies dont l'herbe a souvent neuf pieds de haut, ou dans les bois qui n'ont pas de chemins tracés ! Au milieu du danger, l'homme conserve au moins sa raison, mais l'aspect du feu qui les entoure ôte aux animaux leur intelligence. Le chien n'est plus docile à la voix, les chevaux même ne reconnaissent plus leur route ; au milieu d'eux, comme eux, l'ours, le cerf, l'antilope courent épouvantés çà et là. L'incendie aux ailes de feu vole à leur suite. La plaine, les bois, les étangs, les fleuves n'ont point assez d'eaux profondes pour les dérober aux flammes, et malgré la dent des requins, tous se jettent pêle-mêle à la mer, pour demander, en nageant, un refuge aux îles qui bordent le rivage.

L'auteur a lui-même erré dans les monts et les bois de *Santa-Cruz* au milieu d'un semblable incendie. Les cendres l'aveuglaient, les rameaux enflammés tombaient sur sa tête. "C'est du reste, dit-il, un spectacle magnifique que celui d'une plaine embrasée. Les flammes courent dans les arbres de la savane, enveloppent les côtes boisés et s'élancent en serpentant au sommet des arbres, en dévorant les lianes et les plantes grimpantes. Les frênes, les sycomores, les chênes brûlent en entier, mais les troncs des pins qui semblaient devoir être les premiers consumés, résistent à cause de l'épaisseur de leur écorce, on voit seulement la résine couler en larmes transparentes de leur cime à leur pied, tandis que l'incendie projette une lueur rougeâtre, et que de fortes brises du nord-ouest emportent des nuages de cendre et de fumée."

Par incurie ou par vengeance, les tribus sauvages allument souvent ces incendies. L'auteur donne d'intéressants détails sur ces Indiens qui portent les noms étrangers d'Indiens *du sang*, d'Indiens *serpens*, *têtes plates*, *cœurs d'éléphant*, *pieds noirs* ou *nez percés*.

Pour apprendre à devenir hommes, que les jeunes gens, dans ces tribus, s'imposent de privations et de tourmens ! Dans l'hiver, point de feu : dans le supplice de la faim, point ou peu de nourriture. Souvent ils se flagellent le corps avec des poignées d'orties, se placent tout sanglants au milieu de fourmillières, et les plus horribles douleurs ne leur arrachent pas un mouvement, pas un cri ! L'hérédité a lieu pour les chefs, mais à défaut d'enfants mâles, chose étrange parmi ces guerriers ! les femmes, comme à Taïti, sont aptes à succéder. La femme devenue chef peut choisir un mari, qui, fût-il fils de chef, n'a jamais de part au pouvoir. La polygamie n'est permise qu'aux caciques ; mais comme si les mêmes vices devaient se trouver aux extrémités opposées de la vie sauvage et des civilisations les plus corrompues, il existe dans chaque tribu des individus appelés *joyas*, qui s'habillent comme les femmes, habitent avec elles, participent à leurs travaux, et qui ont des droits sur toutes, à condition d'avoir eux-mêmes les plus infâmes complaisances. Ces êtres dégradés sont l'objet du mépris général ; il leur est interdit de porter les armes !

La vie des Indiens se passe à la guerre, à la chasse, à jouer, à fumer, à dormir. Comme les colons de la Californie, ils ont des danses ; mais quelles danses ! Une fois l'auteur, campé sur la rivière *del Sacramento*, aperçut de loin une soixantaine de squelettes qui sautaient autour d'un grand feu. Quelle surprise ! Il approche ; c'étaient des guerriers *kosumnés* qui avaient peint en blanc sur leurs corps naturellement fort noirs, et avec une exactitude effrayante, toutes les côtes et les ossements de la charpente humaine. Ils ont des jeux aussi ; mais, *g and Dieu*, quels jeux ! A chaque lune

nouvelle, le chef Maquina, de la tribu des Onokichs, rassemblait tous les chefs dans une vaste salle qu'éclairait un grand feu. On figurait des pas guerriers ; puis, après la danse, les chefs allaient se placer sur une estrade. Maquina, les yeux bandés, restait seul au milieu de la salle avec ses esclaves. L'agilité qu'il déployait pour saisir un de ces malheureux, et les efforts de ceux-ci pour lui échapper, excitaient la plus féroce allégresse. En saisissait-il un, Maquina l'égorgeait à l'instant, coupait son cadavre en morceaux, le distribuait à ses hôtes, qui devenaient alors ses convives, et cet affreux *colin-maillard* avait pour résultat cet affreux festin.

Drai-je les amours, oui, les amours, les noces de ces barbares, l'inconcevable multiplicité de leurs idiomes, qui sera longtemps un obstacle à leur civilisation ; leurs guerres, leurs chasses, leurs armes, leurs cérémonies funèbres ? Ce livre abonde en curieux détails, on demeure incertain entre le désir et l'impossibilité de tout dire. Quelques peuplades du Nord donnent à leurs caciques les plus étranges sépultures. Il y a quelques années, un chef des *Indiens du sang* ayant été tué dans un combat, ses funérailles présentèrent un spectacle que je laisse à l'auteur le soin de décrire. Occupé d'importantes études, M. de Mofras est grave habituellement dans son style ; c'est presque par hasard et comme à son insu qu'en racontant il décrit, et que de narrateur il devient peintre. Vous allez voir si ses couleurs sont riches et ses compositions attachantes :

"Pour se faire une idée du lieu de la scène, il faut se figurer, sur le dernier plan, des montagnes de quatre à cinq mille mètres de haut, couronnées de neige à leurs sommets, et chargées, sur leurs flancs, d'arbres magnifiques ; au pied de ces montagnes, un torrent impétueux et d'une effrayante profondeur ; en deçà, le plateau d'une prairie ; derrière le plateau, de petits bois de chêne et de pins, entre lesquels s'élevaient les loges des Indiens, formées de pieux recouverts de peaux de buffle, représentant diverses figures d'animaux.

"Sous la plus belle de ces tentes, entouré des femmes de la tribu, reposait le cadavre du chef, peint de couleurs éclatantes, revêtu d'une robe de bison, et ses longs cheveux relevés en panache, indice de sa dignité. Après que le cacique appelé à lui succéder eut débité, en accompagnant ses paroles de gestes expressifs, une sorte d'oraison funèbre, où il appelait le défunt l'aigle de la tribu, et comparait sa valeur à celle de l'ours et sa prudence à celle du castor, le cadavre fut solidement attaché sur son plus beau cheval à l'aide de lanières de peau de cerf. On plaça sa lance dans une main, son arc dans l'autre, les chevelures de ses ennemis à l'arçon de sa selle, à son cou et sur ses bras ses colliers de verre et ses ornemens de cuivre ; puis on le conduisit, au milieu des gémissemens des femmes, sur le plateau où les guerriers à cheval formaient un demi-cercle dont les deux extrémités aboutissaient au torrent. Le cheval prit place au centre de ce demi-cercle et les cavaliers, agitant leurs armes, entonnèrent leur chant de guerre dont rien ne saurait rendre l'expression sauvage. Le cheval épouvanté bondit sur le plateau, emportant le cadavre, auquel chacun de ses mouvemens imprimait une oscillation en avant et en arrière. Arrivé au bord du précipice, il recula, les naseaux en feu, puis revenant brusquement sur ses pas, il essaya de rompre le rempart vivant qui l'enfermait et qui toujours se rétrécissait derrière lui. Plusieurs fois l'animal renouvela le même trajet et les mêmes efforts ; mais enfin, frappé de terreur, poursuivi par les hurlemens des Indiens et percé par leurs armes, il se précipita avec son fardeau dans le gouffre. Les cavaliers, arrêtés sur le

bord, le virent se briser sur les pointes des rochers, disparaître dans les flots d'écume du torrent, puis ils regagnèrent leurs loges en silence."

Ouvrez Walter Scott et Cooper, vous n'y trouverez point de plus terrible, de plus admirable description. L'art et le pinceau du maître sont dignes du sujet. C'est un tableau tout fait, que nous verrons certainement un de ces jours au Louvre. L'auteur de cette belle page est très certainement un écrivain. Il a de plus toutes les connaissances que doit réunir un voyageur et tous les sentimens d'un Français. Il écrit, on vient de le voir, pour l'homme instruit et pour le lecteur avide d'émotions fortes. Il écrit, et parmi tant de mérites divers c'est encore le plus grand à mes yeux, il écrit dans l'espoir de montrer à la France les routes qui, par l'industrie, le commerce, l'esprit d'association, l'appui de la marine, peuvent la conduire, en d'autres climats, à la richesse, à la considération, à la grandeur.

M. Duflot de Mofras dit quelque part dans son intéressante relation : "Réduit, en voyageant dans ces solitaires contrées, à faire presque tout par soi-même, il faut savoir manier le *lazo*, pour s'assurer un cheval au besoin ; la hache, pour couper le bois ; l'aviron, pour traverser les lacs et les rivières ; la carabine, pour tuer le gibier ou défendre sa vie contre les bêtes fauves et les Indiens des tribus errantes."—Voilà ce qu'exige le voyage même, au fond des forêts ou des déserts de l'Orégon : mais pour que nos contrées civilisées et littéraires lisent avidement à leur tour le récit de ce voyage, il faut plaire, attacher, émouvoir, instruire, éclairer ; nul ne pouvait mieux que l'auteur prétendre à ce double succès.

FS. BARRIÈRE.

—Feuilleton du Journal des Débats.

Courrier de Paris.

Mai 1845.

Plusieurs églises de Paris sont remplies tous les soirs, depuis le premier mai, d'une foule inaccoutumée. Le mois de mai est le mois consacré à la vierge Marie, dont le culte prend aujourd'hui une place très-importante dans les cérémonies du culte catholique. Donc, les églises sont remplies tous les soirs de fidèles attirés par cette douce et aimable religion, et par l'attrait des chants pieux auxquels se mêlent des voix de femmes, voix tendres et quelquefois un peu fausses, mais toujours étonnées de se sentir soutenues et accompagnées par les voix graves des chœurs du lutrin. A l'église, l'auditoire n'est pas difficile ; il applaudirait, n'était la sainteté du lieu. Le concert est divisé en deux parties, entre lesquelles se place un sermon en guise d'intermèdes. Les prédicateurs du concert ne sont pas non plus, tant s'en faut, les princes de l'éloquence religieuse. C'était dimanche, dans ma paroisse, un gros monsieur, avec un accent détestable et un talent de village, qui se frappait sur le ventre pour montrer que la foi vient du cœur. Après le discours, les chants recommencent ; puis, la soirée finie, on se retire en causant de la musique et des chanteuses, sans avoir songé à demander le nom du prédicateur.

Tandis que l'Eglise se fait aimable et attrayante, l'Académie ne vise qu'à une chose, se tenir au grand complet. Deux fauteuils, parmi les quarante, étaient laissés vacants par la double perte, de MM. Etienne et Alexandre Soumet ; ces fauteuils portent les numéros 10 et 36 ; le premier avait été successivement occupé, depuis l'origine de l'illustre compagnie par—Cureau de la Chambre, Régnier des Marais, de la Monnoye, de la

Rivière, Hardion, Thomas, le comte de Guibert, Lucien Bonaparte, Auger et Étienne;— le second par— Desmarests, de Mesmes, Mauroy, l'abbé de Louvois, Mussillon, le duc de Nivernais, Bernardin de Saint-Pierre, Aignan et Alexandre Soumet. — Un assez grand nombre de candidats briguaient cette double succession d'immortalité, et le choix de l'Académie, pour l'un et l'autre fauteuil, pouvait sembler fort incertain. Cependant, le scrutin ne s'y est pas pris à deux fois pour M. Alfred de Vigny, qui a obtenu 20 voix au premier tour. La seconde nomination a été plus disputée : à la fin, le ballottage entre M. Vitet et M. Victor Leclerc a donné une majorité de 6 voix au premier. M. Vitet a été également nommé par 20 bulletins.

Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs les titres des deux nouveaux élus. M. Alfred de Vigny porte un nom cher à tous les amis des lettres; l'auteur de *Stello*, de *Chatterton*, de *Cinq-Mars*, a toujours été placé aux premiers rangs de l'école moderne, il a même sur quelques-uns de ses pairs la supériorité de l'initiative, ayant le premier exploré plus d'une voie nouvelle, et devancé tous les autres dans l'audacieuse carrière de la réformation romantique. L'Académie, qui compte déjà dans son sein MM. Lamartine et Victor Hugo, devait ouvrir ses portes à M. de Vigny. — D'autre part, le choix de M. Vitet n'honore pas moins l'Académie; écrivain sérieux et pur, doué d'une élégante fermeté de style, et d'une distinction d'esprit remarquable, l'auteur des *Etats de Bos* est depuis longtemps en possession d'un renom littéraire que devait tôt ou tard consacrer ce beau titre d'académicien. Nous n'aurions donc qu'à louer aujourd'hui l'Académie de son double choix, si l'opinion publique et la sympathie unanime des lettrés ne s'obstinaient, lors de chaque vacance nouvelle, à appeler au fauteuil immortel deux de nos plus grandes illustrations littéraires, Béranger et Lamennais, qui manquent visiblement à la gloire de l'Académie. — Quelques journaux ont marqué leur étonnement de la candidature inopinée de M. Victor Leclerc, et surtout du grand nombre de voix qu'elle a réuni. M. Victor Leclerc, doyen de la Sorbonne, est connu par des travaux qui appartiennent plutôt à l'érudition qu'à la littérature; aussi l'Académie adressait-elle ses votes moins à l'écrivain qu'au savant professeur, et l'élection de M. Victor Leclerc semblait très-désirable à tous ceux des membres qui s'occupent de ce fameux et interminable *Dictionnaire*; le grand œuvre lexicographique a perdu, dans la personne de M. Charles Nodier, le meilleur, le plus zélé de ses collaborateurs; M. Victor Leclerc était bien et légitimement choisi pour réparer cette perte.

Par suite de ces deux dernières élections, l'Académie française se trouve ainsi composée: doyen, M. le vicomte de Chateaubriand; — MM. Lacroix, Jouy, Baour-Lormian, Villemain, Droz, Brifaut, Guiraud, de Feletz, Royer-Collard, Léonard, de Barante, Lamartine, comte de Ségur, Pongerville, Cousin, Viennet, Jay, Dupin, Tissot, Thiers, Scribe, Salvandy, Dupaty, Guizot, Mgnet, Flourens, Molé, Victor Hugo, de Sainte-Aulaire, Ancelot, Tocqueville, Pasquier, Baluche, Patin, Saint-Marc Girardin, Sainte-Beuve, Mérimée, Alfred de Vigny et Vitet.

La fête du Roi s'est passée selon l'ordre antique et solennel: il y a eu des lampions aux Tuileries, aux Champs-Élysées, sur tous les édifices publics; des soleils, des fusées volantes, des grenades, des palais de feu, mille artifices sur le pont Royal et sur le quai d'Orsay, sans compter l'artifice des discours officiels et des répliques; les marchands forains et les saltim-

banques, les mâts de cognac et les orchestres plus ou moins harmonieux, criaient, se démenaient, se dressaient, sonnaient, retentissaient, tonnaient aux Champs-Élysées. Cependant les croix d'honneur pleuvaient de tous côtés avec abondance; bien maladroît qui n'a pas eu la sienne dans cette inondation de rubans; pour peu que cette profusion continue, et elle ne semble pas devoir s'arrêter, il arrivera un moment où la ville de Paris ne formera plus avec les départements, qu'un immense rouleau de ruban rouge. Chacun finira par avoir sa croix; on en viendra, les sujets de bonne volonté s'épuisant, à arrêter les indifférents dans la rue pour les décorer, et à faire de la croix d'honneur une obligation comme celle, par exemple de monter sa garde, de payer ses contributions et de ne pas secouer des tapis par la fenêtre sur la voie publique, sous peine d'amende. Puis, quand tout le monde sera ainsi devenu chevalier, et que le premier venu portera un ruban à la boutonnière, il faudra bien que les gens de mérite, qui valent réellement quelque chose, prient le gouvernement qui voudra honorer leurs talents ou leurs services, de vouloir bien les *décorer*. C'est une curiosité cependant de voir avec quelle ardeur les hommes les plus barbares et les plus graves courent après ces joujoux et comme ils s'en parent et s'en amusent, ce qui prouverait que tous les magasins de jouets et de poupées ne sont pas à l'usage des enfants en bas âge.

Il y a eu cette semaine une assez jolie histoire de voleurs; la scène se passe dans la rue Saint-Antoine et le héros ou plutôt la victime de ce drame à deux larrons, est un honnête joaillier; il s'était couché très-tranquillement et ronflait du sommeil paisible du bijoutier qui se fie à ses volets cadénassés, à ses portes verrouillées et à ses triples serrures. Qui ne dormirait en effet, sur une telle garantie? aussi n'est-ce ni par la porte, ni par la fenêtre que messieurs les voleurs se sont glissés, chez l'honnête citadin, pour faire main basse sur ses bijoux, ses montres, ses napoléons, ses pièces de cent sous et ses billets de banque: si donc! c'est là une route trop vulgaire et que le premier bandit venu a l'habitude de prendre. Ceux-ci, voleurs raffinés et novateurs, larrons révolutionnaires et romantiques, ont pratiqué une route souterraine qu'ils ont conduite avec une adresse et une sûreté de coup d'œil si extraordinaires, qu'ils l'ont fait aboutir tout juste au centre de la boutique du joaillier candide. Puis, la nuit venue, ils se sont introduits par un égout—digne avenue du crime—et gagnant par là leur route scélérate, ils ont fait irruption dans le magasin d'orfèvrerie. Se sentant là, comme le poisson dans l'eau, nos Cartouches ont fait franche lipée de l'argent, de l'or qui s'y trouvaient amassés; ils auraient dévalisé la maison tout entière, si un bruit de pas, ne leur eût donné l'alerte et ne les eût forcés de fuir en n'emportant que la moitié de leur butin. — C'était le joaillier, qui s'était levé, sans se douter de rien, pour aller fermer les rideaux de sa fenêtre. Du moins ce volé a-t-il eu du bonheur: quarante huit heures après le guet-apens, le voleur principal était arrêté par la main et l'œil vigilant de la justice, encore muni des montres et des bijoux qu'il avait dérobés; son complice, qui n'a joué dans cette affaire qu'un rôle de comparse, s'est laissé prendre quelques heures après; ces deux honnêtes associés se préparaient à mener une vie de gentilshommes, avec le produit de leur crime, quand la justice est intervenue et leur a mis la main sur le collet; de ce quoi la justice se mêle-t-elle? et vraiment n'est-elle pas une mal apprise de venir ainsi déranger le monde? L'un des deux voleurs en effet, le César de l'entreprise, s'était déjà commandé un meuble de salon qu'il comptait

payer ou ne pas payer avec la dépouille du bijoutier; et peut-être se disposait-il à louer une stalle pour la saison prochaine au Théâtre-Italien ou à l'Opéra.

Quoi qu'il en soit, cette invention du vol souterrain n'est pas sans donner certaines inquiétudes aux dormeurs de Paris; il y en a une quantité qui ne dorment plus depuis huit jours, ou dorment moins bien, craignant à chaque instant qu'un voleur ou deux ne sortent de dessous le carreau ou le parquet de leur chambre à coucher, comme les démons d'Opéra s'élançant de leurs trappes en agitant leurs torches de poix résine enflammée; et remarquez bien que ces diables-là sont de meilleurs diables que messieurs les voleurs, qui ne sont pas des voleurs pour rire comme ceux-là sont des diables. — Voilà un argument pour l'honorable député qui vient de faire à la Chambre la proposition d'augmenter le nombre des gendarmes; seulement il semble urgent, d'après le fait que nous venons de citer, qu'on trouve à l'avenir un assez grand nombre de gendarmes de l'espèce des taupes, capables de faire leurs trous sous terre pour guetter les voleurs qui y travailleront souterrainement pour aller dévaliser les joailliers endormis.

Il faut changer le proverbe; on a dit longtemps: "Il n'y a pas de bonne fête sans lendemain;" il faut dire: "Il n'y a pas de bonne fête sans femmes écrasées." Les fêtes du mariage de feu M. le duc d'Orléans avaient été attristées par la catastrophe du Champ-de-Mars, où des femmes, des enfants, des citoyens périrent dans les aveugles et violentes étreintes de la foule; l'année dernière, les fêtes anniversaires de juillet fournirent le même épisode lugubre; aujourd'hui c'est le jour de la fête du roi; mais cette fois la scène néfaste ne s'est point passée à Paris. La ville de Lyon en a été le théâtre; les journaux ont donné les détails de la catastrophe, et le nombre des victimes est heureusement moins considérable qu'on ne l'avait craint d'abord. C'est là la vie; et le rire et les pleurs s'y touchent et s'y rencontrent à chaque pas. On entre à une fête par cette porte, et par cette autre on sort dans la mort.

De même que tout le monde veut avoir la croix d'honneur et s'en juger digne, tout le monde croit avoir des droits à la médaille, au buste, à la statue, récompense de bronze ou de marbre uniquement réservée autrefois et décernée aux talents ou aux génies consacrés par la reconnaissance des contemporains ou l'admiration de la postérité. Maintenant on ne s'en rapporte ni à la postérité ni aux contemporains, et, pour être plus sûr de son immortalité, on se commande sa propre médaille, sa propre statue, et on s'immortalise soi-même. Nous citerions par douzaines des grands hommes du jour qui ont été coulés, gravés, frappés de leurs propres deniers, et se sont fait étaler ensuite dans les musées et aux vitres des marchands de statues, de médailles ou d'estampes.

On annonce que madame Ancelot, à la fois auteur et peintre, vient de se faire frapper en bronze. D'un côté la médaille représente une plume et un pinceau; de l'autre côté, revers de la médaille, le portrait de l'auteur de *Marie* accompagné de ces mots: *Virginie Ancelot, avec cette inscription: Mores effingit et vultus*. Ce qu'on a librement traduit ainsi: "Elle peint les mœurs et fait les visages, les sien compris."

Le 5 mai, jour anniversaire de la mort de Napoléon, avait amené, dans la chapelle funéraire des Invalides où reposent les glorieux restes de l'empereur, quelques-uns des débris survivants de la grande époque guerrière; parmi eux, on a pu voir le maréchal duc de Reggio et son fils, le général Oudinot; le général Gourgaud, autrefois officier d'ordonnance et

compagnon d'exil du vainqueur d'Austerlitz et du martyr de Sainte-Hélène, aujourd'hui aide de camp de S. M. Louis-Philippe; le général Petit, auquel Napoléon donna à Fontainebleau ce baiser triste et sublime qui retentit au cœur de ses vieux grenadiers; le duc de Padoue, fidélité inamovible, que rien n'a pu détacher de ce souvenir illustre; M. Marchand, le dévoué serviteur de Napoléon à Sainte-Hélène, que le dévouement a élevé jusqu'à cette grande et héroïque amitié; le baron de Meneval, qui a écrit sur le grand homme tant de pages naïves et touchantes qui le grandissent encore en montrant sa simplicité et la bonté de son âme.— Ainsi, l'ombre de l'empereur a encore autour d'elle des témoins vivants de ses grandeurs et de ses fautes, de ses malheurs et de ses gloires, qui en attestent la réalité par l'hommage pieux et persistant de leur admiration et de leurs regrets; mais quand ces derniers témoins ne seront plus,—ils disparaissent un à un tous les jours,—ces temps et ces hommes, si différents de nous, ne passeront-ils pas pour des inventions des conteurs surnaturels et des poètes qui s'amusent et se plaisent aux prodiges?

M. Crosnier, directeur de l'Opéra-Comique, a remis définitivement les rênes de son empire lyrique aux mains de M. Alexandre Basset qui lui succède; les adieux de M. Crosnier aux artistes qu'il a si longtemps commandés avec succès, n'ont pas été tout à fait aussi touchants que ceux de Fontainebleau, mais il s'en est fallu de bien peu. On raconte que les acteurs et l'ex-directeur s'étant réunis à trois heures précises, jeudi dernier, pour se donner la dernière embrassade: "Comme nous aurions tous voulu, ont dit les artistes à leur ancien directeur, prendre la parole pour vous exprimer nos regrets, nous avons cru devoir, pour nous tirer d'embarras, placer nos noms dans une urne; mettez-y la main, et le premier nom que cette main en tirera désignera celui de nous qui prendra la parole au nom de tous, et vous exprimera nos communes sympathies." Ce qui fut dit fut fait: M. Crosnier plongea la main dans l'urne; mais, ô surprise! au lieu d'un nom, il en retira une magnifique tabatière en or, sur laquelle étaient gravés le propre nom de M. Crosnier et ceux de tous les artistes de l'Opéra-Comique, auteurs de cette galanterie. Il va sans dire que M. Crosnier a paru vivement ému; c'est l'assaisonnement ordinaire de toutes les scènes de séparation. Ce qu'il y a de sûr, c'est que M. Crosnier, dont la direction a été des plus heureuses et qui a cédé son privilège à beaux deniers comptants, pourra mettre du bon tabac dans sa tabatière.

MM. Simon et Hardy viennent de présenter à l'Institut un mémoire très-curieux et très-savant sur la culture et le perfectionnement du pavot somnifère. Une foule de romanciers, d'auteurs de tragédies, de drames et de vaudevilles, des orateurs en grand nombre, des avocats, des journalistes, des poètes, des compositeurs de musique d'opéra, des récipiendaires d'Académie, des beaux esprits de salon, des prédicateurs plus ou moins catholiques, des philosophes en exercice, des harangueurs officiels et insérés au *Moniteur*, se sont réunis pour porter, contre MM. Hardy et Simon, cultivateurs et propagateurs du pavot somnifère, une plainte en contrefaçon.

La Presse annonce qu'une femme, habitant la rue du Faubourg-Montmartre, vient de mettre au monde, dans le même jour, quatre garçons d'une force extraordinaire; *la Presse* oublie d'ajouter que de ces quatre gaillards, deux ont été immédiatement incorporés, après leur naissance, dans la garde municipale à cheval, tandis que les deux autres entraînent comme sergents-majors dans deux des régiments en garnison à Paris.

La discussion de la loi sur l'armement des fortifications de Paris est devenue aussi vive quand le moment du vote a approché qu'elle avait été languissante au début. Nous en étions restés au discours prononcé par M. de Lamartine, un des plus brillants, un des plus incisifs que l'orateur ait prononcés jusque-là. Dans ce discours, plus éclatant que conséquent avec le langage tenu en 1839 par l'honorable député de Mâcon, M. Thiers avait cru voir quelques traits dirigés non pas seulement contre ses actes, mais contre les intentions qui les lui avaient dictés alors qu'il était au pouvoir. Le lendemain, l'ancien président du conseil du 1er mars, avant d'émettre son vote, crut devoir le motiver, et, en le faisant, il repoussa les attaques auxquelles il avait été en butte la veille avec une vivacité qu'il croyait justifiée par la portée qu'il leur supposait. De là une altercation parlementaire à laquelle M. le président de la Chambre et les amis de MM. Thiers et de Lamartine parvinrent, par leur intervention et leurs efforts, à donner une solution pacifique. Ce n'était pas là, à ce qu'il paraît, le compte et l'espoir de tout le monde. Des hommes qui s'en remettent aux tribunaux du soin de les venger d'outrages personnels et publics, avaient fait tout ce qui dépendait d'eux, tout ce que pouvaient faire des excitations venant de leur part pour rendre une rencontre inévitable. Leurs efforts et leur attente ont été trompés. Des explications satisfaisantes ont été échangées entre les deux orateurs, et la Chambre tout entière a applaudi à cette conclusion. Il est résulté clairement de ce démêlé et des commentaires auxquels il a donné lieu depuis, que si le duel n'est pas complètement sorti de nos habitudes, les mœurs et le goût des temps chevaleresques où le duel a pris naissance ont complètement disparu. S'il en reste encore quelque vestige, c'est peut-être parmi le peuple, où il n'est pas rare de voir deux adversaires unifiés l'un contre l'autre et près d'en venir aux mains, se retourner à la fois d'un commun accord contre les spectateurs qui les excitent. Dans les classes lettrées on ne comprend plus, à ce qu'il paraît, cette délicatesse. Des spectateurs sans intérêt se rangent autour des adversaires, comme les claqueurs autour du cirque, et demandent avec une sorte d'impatience féroce que la pièce soit jouée, comme s'ils avaient payé leur place. Il n'est même pas sans exemple de voir un des deux lutteurs user de son influence sur quelques-uns de ces lâches *Romains* pour injurier son rival et se grandir soi-même de tout ce qu'il voudrait lui faire perdre dans l'estime de la galerie. Cela n'est pas chevaleresque, en vérité: le goût et la délicatesse du point d'honneur exigeraient le contraire. Ils exigent, du moment que la querelle est engagée et à la veille d'une solution par les armes, qu'on couvre son adversaire au lieu de le faire insulter; ils exigent, la querelle pacifiquement terminée, qu'on ne cherche pas dans des commentaires complaisants à se donner plus d'avantages qu'on n'a pu en obtenir dans la négociation.

Revenons à la loi d'armement. La commission et le cabinet n'avaient pas su prendre le parti le plus propre à lui assurer dès l'abord cette majorité imposante qui est indispensable pour une pareille mesure. Des dispositions hostiles se manifestaient en grand nombre au moment où l'on allait passer au vote sur le premier article, et un amendement de M. Bethmont, admettant le crédit, autorisant la fonte des canons, mais exigeant qu'ils ne sortissent de Bourges pour être amenés à Paris qu'en vertu d'une loi, paraissait avoir de grandes chances d'être adopté. Le ministère en l'acceptant eût assuré à sa loi une majorité

des quatre cinquièmes. Il a préféré proposer de lui substituer une disposition qui ne permet l'armement de Paris qu'en cas de guerre. La garantie n'a pas paru la même, et l'amendement Bethmont n'en a pas moins compté 178 boules blanches contre 206 noires, c'est-à-dire qu'à quelques voix près la Chambre s'est trouvée partagée. Après ce rejet, la concession du ministère a été acceptée et comme elle était loin de satisfaire tous ceux dont l'amendement repoussé eût dissipé les appréhensions, il s'est encore trouvé au scrutin définitif sur l'ensemble de la loi 131 boules noires contre 227 boules blanches.

La Chambre a voté ensuite à M. le ministre de l'intérieur un crédit de 2, 176, 000 fr. pour être employé à l'achèvement et à la restauration de l'église Saint-Ouen de Rouen, — du château de Blois, — et de l'amphithéâtre d'Arles.

*. La position reste toujours à peu près la même sur les rives de la Plata: quelques escarmouches, quelques boulets échangés, mais pas de résultats. Cependant un de ces boulets, lancé d'un des navires de Brown, l'amiral buéno-ayrien, étant tombé sur la maison consulaire d'Angleterre, le consul a arboré son pavillon, les autres consuls ont suivi cet exemple, et le feu a cessé. L'amiral français maintient son opposition au blocus, et Rosas, ne pouvant rien contre lui, s'est vengé sur le commerce européen, en interdisant l'entrée des ports argentins à tout navire qui a touché le port de Montevideo. D'un autre côté, M. Durand de Mareuil, notre chargé d'affaires, n'ayant pu, au bout de dix jours, obtenir une audience de Rosas, s'est décidé à en donner avis à l'amiral Lainé; la corvette *la Coquette* a été expédiée à Buéno-Ayres, et *l'Éclair* y a été envoyé pour prendre à son bord tous les Français qui veulent quitter cette ville. L'amiral buéno-ayrien Brown, avait adressé aux chefs des escadres étrangères, une note dans laquelle il proteste 1° contre le refus d'accepter le blocus général; 2° contre la défense de canonner Montevideo; 3° contre le rejet du dernier décret de Rosas, du 13 février. L'amiral Lainé, avec sa fermeté habituelle, a répondu qu'il communiquerait ces décrets à son gouvernement, et attendrait ses ordres.

** En Suisse, la transaction que nos correspondants jugeaient impossible au sujet du rachat des prisonniers faits sur les corps francs, s'est accomplie. Les prisonniers étrangers au canton de Lucerne ont été rendus à la liberté contre ceux comptants, comme au moyen âge. C'était une manière de lâcher le terme d'une situation violente; aussi les gouvernements qui comptaient un grand nombre de leurs ressortissants parmi les captifs se sont-ils hâtés d'y prêter la main. Quel que soit le jugement que l'on puisse porter sur cette négociation, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle a mis fin à un état de choses intolérable, et qu'elle a calmé, momentanément du moins, l'exaspération qui régnait dans les cantons libéraux voisins de Lucerne.

Le gouvernement de Lucerne a retenu tous les prisonniers lucernois au nombre de cinq à six cents. Qu'en fera-t-il? on l'ignore. Pour le moment, il procède contre les principaux chefs du mouvement: le docteur Steiger, de Lucerne, le chef civil de l'expédition des corps francs, a été condamné à être fusillé; la sentence a été confirmée en appel; si le grand conseil ne fait pas grâce, le docteur Steiger sera exécuté. Berne et Zurich ont envoyé à Lucerne des délégués avec mission d'intercéder en faveur du condamné. On se flatte généralement que leurs exhortations seront entendues.

Pour sa défense, le docteur Steiger a prononcé devant ses juges un discours dont nous extrayons le passage suivant.

“ J'étais au nombre de ceux que l'on poursuivait pour des causes politiques, sans aucune raison, car je n'avais pris aucune part aux événements du 8 décembre 1844.

“ De jour en jour les poursuites redoublèrent. Cinquante citoyens, pour échapper à l'arrestation, quittèrent Sursée ; parmi eux se trouvaient plusieurs pères de famille de ma connaissance, mon collègue et ami le docteur Raeber, qui ne s'était jamais occupé de politique. Bref, deux mille personnes, le douzième de tous les habitants appelés à la jouissance des droits publics, abandonnèrent leurs foyers.

“ Vous conviendrez, messieurs, qu'un cœur compatissant et libre dut saigner à l'aspect de tant de femmes et d'enfants qui venaient visiter des émigrés chéris et retournaient en pleurant dans leurs tristes demeures. Vous savez que ce n'est que par sympathie pour les maux des autres que je me suis fait médecin ; et comme médecin, je n'ai jamais été, que je sache, infidèle à cette sympathie. Oui, je puis le dire, mille cœurs reconnaissants prient pour moi en ce moment, car ils pensent au bien que je leur ai fait. En marchant dans les rangs des corps franes, c'était encore un sentiment de philanthropie qui m'avait dirigé. Si par là j'ai mérité la mort, comme le prétend mon accusateur, eh bien ! faites-moi fusiller. Messieurs, détruisez ce pauvre cœur qui, depuis bien des années, n'a battu que pour soulager la misère humaine ; étendez-moi sur le pavé de cette ville, dont presque tous les habitants m'estiment et m'aiment ; rayez-moi de la liste des vivants, afin que je puisse oublier mon affection pour ma chère femme et mes enfants pleins d'espoir, pour mon vieux père et ma sœur aveugle ; mettez-moi donc hors d'état de compatir aux douleurs des mères qui accouchent et des pères qui se meurent. Je suis innocent, j'en suis bien sûr ; condamnez-moi, vous ne m'épouvanterez point. J'ai le courage, Dieu en soit loué, de mourir pour la grande et sublime idée pour laquelle j'ai vécu ; je serais heureux de tomber martyr du combat de la liberté contre le despotisme jésuitique. Je suis en paix avec ma conscience comme je le suis avec le Père tout-puissant. Je me présenterai devant Dieu avec une noble et forte conscience, sûr de la vie éternelle, rassuré aussi sur ma mémoire.”

* * Dans la séance du 9 mai, sir James Graham a exposé à la chambre des communes le plan d'éducation académique que le gouvernement se propose de faire adopter pour l'Irlande. Ce plan consiste à créer trois collèges, placés à Cork, à Limerick et à Belfast, où les jeunes gens seraient admis sans distinction de religion. Le gouvernement demande pour chacun de ces collèges 750,000 fr. de frais de premier établissement, et une dotation annuelle de 150,000 fr. Ces établissements seront une institution analogue à nos Facultés, car les élèves et les professeurs logeront au dehors, et l'on n'y enseignera que les hautes études. Le gouvernement n'a point encore décidé si ces collèges pourront conférer des grades académiques, s'ils formeront une université à part, ou s'ils seront incorporés à celle de Dublin. Le bill, quand il sera présenté, tranchera ces questions. Sir Robert Inglis a annoncé qu'il combattrait le bill, et lord Palmerston qu'il l'appuierait. Sir Robert Peel sera donc encore une fois soutenu contre ses amis par ses adversaires habituels, qui l'aideront à compléter la réforme de l'éducation religieuse et scolaire en Irlande.—M. O'Connell est de nouveau en verve. Il y a

quelques jours, à l'association du rappel, parlant du projet qu'aurait formé sir Robert Peel de reconquérir l'affection des Irlandais, il s'est écrié : “ Mon avis est que nous devons recevoir de Peel avec reconnaissance, tout ce qu'il veut bien nous donner de bon, et, par exemple, la suppression des droits sur le verre, le bill des banques, le bill de Maynooth. En vérité tout cela est bon, excellent, parfait ; grâces vous soient rendues, sir Robert Peel ! (Applaudissements.) Sir Robert Peel l'a dit, il veut joindre contre moi, il prétend m'enlever le peuple irlandais : j'accepte le défi. Les Irlandais y gagneront toujours quelque chose. Allons, sir Robert Peel, quel enjeu mettez-vous ?— Le bill du verre.—Allez, sir Robert Peel, que mettez-vous encore ?— Le bill des banques.—Vous arrêterez-vous là, sir Robert ? Allez, que mettez-vous encore ? vous n'êtes pas au bout. (On rit.) Le peuple irlandais est un peuple reconnaissant par excellence. Si vous voulez le gagner, acquérez des titres à sa reconnaissance, procédez de la manière la plus juste comme vous avez commencé. Moi, j'ai un seul mot à opposer à tous les enjeux de sir Robert, et ce mot est le rappel.”

Les amoureux de la Reine.

Il s'agit de la reine Victoria. Honni soit qui mal y pense !

Et que le *Times* veuille bien le remarquer, nous parlons au futur et non pas au présent. Il n'y a pas la moindre médisance sous notre titre. Cela soit dit pour nous éviter les foudres de pudique journal.

A peine le bruit de la prochaine arrivée de la reine d'Angleterre s'est-il répandu dans Paris qu'une sourde agitation s'est manifestée parmi toutes les classes de la société.

Du sein de cette fermentation, les amoureux de la reine ont surgi. Ils étaient vingt dans le principe, ils sont quarante, ils seront mille.

O Albert, prends garde !

Les jeunes paladins français ont juré d'être aimés ou de mourir. Ils se sont organisés en corps de chevalerie, et c'est la main étendue sur le gant jaune et le faisai, à l'instar des preux de la Table-Ronde, qu'ils ont promis de monter à l'assaut du cœur de Victoria.

M. Lautour-Mézery, ex-lion, a été chargé de rédiger le projet d'organisation. On nous permettra de porter à la connaissance de nos contemporains les principaux articles de ces statuts galans.

Nul ne pourra prétendre à la qualité d'amoureux de la reine, s'il n'est âgé de vingt-un ans au moins et de cinquante-sept ans au plus.

Seront exclus les candidats qui ne savent pas danser la polka.

L'art de nouer sa cravate d'après les principes d'une élégante simplicité est indispensable.

Il ne faut pas non plus ignorer l'art d'improviser un distique ou quelque bouquet à Chloris.

Quiconque ne sera pas verni sera exclu du concours.

Le sous-pied n'est pas de rigueur.

Un comité de vieux roués a déclaré que le respect dû aux saines traditions de la galanterie française exige l'emploi du jabot parmi les moyens de séduction.

On peut se dispenser d'être beau.

Les armes du tournoi seront le madrigal, le billet doux, la sérénade, le soupir, l'aïeille et l'acrostiche.

Les amoureux de la reine porteront, à perpétuité, une fleur à la boutonnière comme M. Mocker dans les *Bergers trumeaux*.

On cite parmi les amoureux les plus déterminés M. Vatout qui compte beaucoup sur l'irrésistible influence de son œil en coulisse et d'un certain habit vert-pomme qui fait très bien au clair de lune ;—M. Liadières qui a fait relier en cuir de Russie l'unique exemplaire des *Bâttons flottans* ;—M. le duc de Gluksberg qui rédige un entrechat d'une infallible puissance.

La société des auteurs dramatiques a délégué M. Paul Fouché, le dernier des gentilshommes.

La société des gens de lettres a choisi M. Alphonse Brot, le dernier des raffinés.

M. Roger de Beauvoir vient d'arborer tout exprès sa cravate la plus bleue ; il veut passer du gilet grave au pantalon tendre. Habillez-vous, a-t-il dit, il en restera toujours quelque chose.

Quant à M. Eugène Sue, il ne sera pas le dernier à courir au combat ; il s'y présentera armé de trente-six volumes et vêtu de cachemires français comme un prince indien.

M. Raoul-Rochette lui-même, oubliant ses chastes amours pour les obélisques, se met sur les rangs ; il a trouvé dans un vieux papyrus une recette sûre pour se faire chérir.

Comme au Vaudeville, l'amour est dans tous les quartiers.

Voilà un fruit de l'entente cordiale auquel le prince Albert ne s'attendait certes pas. *Le Charivari*.

La veuve malade.

Un bienfait est toujours une douce chose, surtout lorsqu'il est inattendu.

Un très-haut personnage passait un matin de fort bonne heure, seul et *incognito*, à travers un des faubourgs de Vienne. Un enfant de douze ans environ s'approcha de lui, les yeux baissés et remplis de larmes, et d'une voix timide et incertaine, il lui demanda la charité. L'air gracieux de cet enfant, la rougeur qui colorait son visage, les larmes qui inondaient ses joues, sa voix étouffée par l'émotion, firent une profonde impression sur l'âme de l'étranger auquel il s'était adressé. Vous ne me paraissez pas être né pour demander l'aumône, dit-il à l'enfant ; qui vous poussa donc à le faire ?—Ah ! non, certainement, répondit le petit malheureux avec un soupir accompagné de nouvelles larmes, je ne suis pas né dans une aussi misérable condition ; les malheurs de mon père et l'état déplorable dans lequel se trouve aujourd'hui ma mère me forcent à mendier.—Qui est votre père ?—C'était un négociant qui avait déjà quelque crédit et commençait à faire sa fortune, lorsque la faillite d'un de ses correspondants l'a entièrement ruiné. Pour notre plus grand malheur, il n'a pu survivre à cette catastrophe, il est mort de désespoir au bout d'un mois ; alors ma mère, mon frère et moi, nous sommes restés dans la dernière misère. D'abord, j'avais trouvé un asile chez un ancien ami de mon père, et ma mère avait pu se suffire par son travail, ainsi qu'à mon jeune frère ; mais, cette nuit, elle s'est sentie atteinte par de si horribles souffrances, que je crains pour ses jours ; je n'ai rien, pas une obole, et je ne sais comment la soulager. N'étant pas habitué à mendier, je n'ose me présenter aux personnes qui pourraient me reconnaître. Vous m'avez paru étranger, Monsieur, et c'est ce qui m'a donné la force de vaincre ma honte. De grâce, ayez pitié de ma mère, faites que je puisse la secourir.

En parlant ainsi, il pleurait amèrement. L'étranger se sentit ému.—Votre mère demeure-t-elle loin d'ici ?—Elle habite au bout de cette rue, dans la dernière maison à gauche, au troisième étage.—Aucun médecin n'est-il encore venu la voir ?—J'aurais bien voulu en appeler un, mais je n'aurais pu ni le payer, ni acheter ce qu'il aurait ordonné pour ma mère. L'inconnu prit quelques florins dans sa bourse, et dit à l'enfant, en les lui donnant : “ Allez vite chercher un médecin, puis revenez auprès de votre mère.” L'enfant, l'ayant remercié avec les plus simples et les plus énergiques expressions de la reconnaissance, partit en courant.

Dès qu'il eut disparu, l'inconnu se décida à aller voir lui-même la malheureuse veuve. Ayant monté l'escalier, il entra dans une petite chambre où il ne vit que quelques chaises de paille, quelques ustensiles de cuisine, une table fort délabrée, une vieille armoire, un lit où gisait la malade, et tout auprès une petite couchette. La pauvre mère semblait être plongée dans

le plus profond abattement, tandis que son petit enfant pleurait au pied de son lit. Elle cherchait bien à le consoler, mais elle aurait eu besoin d'être consolée elle-même.

L'étranger s'approcha, attendri, et encourageant l'infortunée, il commença à l'interroger comme s'il avait été médecin. Elle lui exposa les symptômes de sa maladie, puis elle lui dit en soupirant et en versant des larmes : Ah ! Monsieur, mon mal dérive d'une toute autre cause, et la médecine n'y peut rien. Je suis mère de deux malheureux enfants ; mes infortunes, qui rejaillissent sur eux, m'ont trop profondément frappée, la mort seule peut mettre un terme à mes maux, et pourtant l'idée de mourir m'épouvante à cause de mes enfants que je vais laisser sans ressources. Ses sanglots l'interrompirent un instant, puis, en répandant de nouvelles larmes, elle raconta ses malheurs au prétendu médecin qui feignit de les ignorer. — Allons, lui dit-il quand elle eut fini son récit, ne désespérez pas encore de la Providence, elle ne vous abandonnera pas. En attendant, songez à vous conserver pour vos enfants. Auriez-vous un morceau de papier à me donner ? Elle déchira une feuille d'un cahier sur lequel l'enfant de sept ans, qui était auprès du lit, apprenait à écrire. Après y avoir tracé quelques mots, l'inconnu dit à la pauvre mère : Cette ordonnance vous donnera des forces ; plus tard je vous en prescrirai une autre plus efficace encore ; enfin dans peu j'espère vous voir complètement rétablie. Il laissa le billet sur la table et disparut.

Quelques instans après le fils aîné rentra. — Chère mère, dit-il, ayez bon espoir, le ciel nous prend en pitié : regardez, voilà l'argent qu'un monsieur m'a généreusement donné ce matin ; cela nous suffira pour quelques jours. Je suis allé vous chercher un médecin ; il sera chez nous tout-à-l'heure. Calmez votre douleur, consolez-vous. — Ah ! mon fils, dit la mère, viens que je t'embrasse, le ciel protège ton innocence ; puisse-t-il le faire toujours ! Un médecin, que je ne connais pas, sort d'ici ; il a laissé une ordonnance sur la table, cours acheter ce qu'il prescrit.

L'enfant prend le papier, le parcourt et reste interdit ; il le regarde de nouveau, le relit et pousse un cri de joie : Ah ! ma mère, qu'est-ce que cela veut dire ? La mère, ne sachant qu'imaginer, saisit le billet et le lit avec empressement. — Oh ! ciel ! l'empereur ! En prononçant ces paroles elle laisse tomber la feuille et s'évanouit. L'ordonnance supposée était, en effet, de l'empereur Joseph II, qui accordait à la veuve un généreux secours sur sa cassette privée. Le médecin que l'enfant avait prévenu arriva à temps pour arracher l'heureuse mère à l'évanouissement que lui avait causé une aussi vive surprise. Les remèdes qui lui furent administrés la guérirent bientôt d'une maladie dont la principale cause était le désespoir.

L'empereur fut comblé d'éloges et de bénédictions pour cette action généreuse, et il eut le plaisir d'avoir rendu la santé et la vie à une pauvre mère, et d'avoir fait le bonheur d'une honnête famille cruellement frappée par la mauvaise fortune.

F. SOAVE (Traduit par Mme LOUISE COLLET.)

La Revue Canadienne.

MONTREAL, 21 JUIN, 1845.

Histoire de la Semaine.

A l'œuvre, Asmodée, à l'œuvre mon ami diable ! dirons-nous aujourd'hui comme l'écrivain des CENT-ET-UN. C'est le temps le plus favora-

ble. Nos beaux jours de juin sont inondés de cette pluie de soleil et de suaves parfums que Dieu jette pour une heure éphémère, sur cette terre battue pendant si longtemps par le vent du nord. La population entière est dehors, au soleil, les toilettes éblouissantes de nos belles dames ! Leurs fraîches couleurs, leurs doux sourires !

La ville présente un beau coup-d'œil. Cette foule de monde qui se presse dans la rue, dans les élégantes boutiques ; les uns qui se tremoussent pour un peu d'or, qui ne rêvent que vingt-cinq pour cent de profits, qui vont toujours d'un pas de charge, sans regarder autour d'eux, sans voir leurs amis, tant ils sont préoccupés, les autres causant, riant et s'amusant, d'une humeur réjouie, sans souci de l'avenir, véritables flâneurs, qui ont des moments de délicieux bonheurs, de suaves jouissances, en songeant qu'ils peuvent réaliser, pendant trois mois au moins, les songes de FAR NIENTE, avec lesquels ils berçaient les ennuis des longues et froides soirées d'hiver. Chacun quitte son logis et se promène un peu. Il faut bien prendre sa part de cette saison qui est aussi courte qu'elle est joyeuse et agréable.

Nous vous avons souvent fait circuler dans les rues de Montréal, nous avons admiré ensemble ses richesses, ses embellissements, ses environs et sa cathédrale. Aujourd'hui c'est la ville morale que nous allons examiner. Peut-être la trouverez-vous curieuse et intéressante sous ce nouveau point de vue.

Asmodée connaît son monde, c'est un fin diable s'il en fut jamais. Il nous dira bien vite tout ce qu'il y a de ridicules, de mensonges, de folies, d'extravagances, dans tout ce monde qui s'écoule du matin au soir dans la rue Notre-Dame depuis la place Dalhousie à la rue McGill. La rue Notre-Dame, vous savez, entre ces deux points, est sans contredit le grand boulevard de Montréal. Il est quatre heures : c'est l'heure où tout ce que la ville possède de beau monde, de femmes à la mode, circule librement, l'heure où les lions, les tigres et autres bêtes féroces apparaissent sur l'horizon, l'heure où les bureaux publics, ceux de la haute finance se ferment et laissent échapper une foule de jeunes messieurs qui l'attendent avec impatience. Enfin c'est l'heure par excellence pour voir la population fashionable et les meilleures classes. Allons nous placer à ce coin de la rue qui tourne sur la Place-d'Armes. Tenez là, bien. Maintenant portez vos regards à droite et à gauche, et dites-nous, cet étalage, ce luxe dans les équipages et dans les habits ne vous fait-il pas croire que vous êtes au milieu d'une population de seigneurs anglais ou de boyards russes, et qu'au moins les trois quarts de ces gens que vous voyez passer devant vous ont pour le moins vingt-cinq mille francs de rente ?

Attention ! Asmodée à la parole.

Ces modernes et fastueuses voitures traînées par de magnifiques chevaux de prix ; le grand nombre d'élégants et de riches équipages que vous voyez en cette ville appartiennent ou plutôt sont en possession de négociants anglais qui sont loin d'être riches et opulents, et qui pourtant mènent un train de vie extravagant et ridicule pour leurs moyens ; ils habitent les splendides demeures dans les plus beaux quartiers et tranchent du grand seigneur, quand bien souvent ils sont dans un état de déconfiture complète. Ce luxe des maisons d'habitation et des équipages ne peut être reproché aux Canadiens-Français, mais celui de la parure et de la toilette est général et universel, et nous regrettons de le dire, ce n'est

pas tant le bon goût qui y préside, que la richesse des étoffes qui en font les frais. Toutes ces belles dames que vous voyez venir, en soie, en satin, avec des cachemires et des bijoux étincelants, qui vous font admirer leur élégance et leurs airs de distinction, que vous prendriez pour des marquises et des comtesses, (si nous n'étions pas dans un pays de roture où les comtesses et les marquises sont aussi rares que les vingt-cinq mille francs de rentes). Toutes ces belles dames ou la plupart d'entre elles n'ont pas le sou ; elles sont les chères moitiés ou de négociants sans autre capital qu'un crédit précaire et qu'un accident peut détruire, d'avocats et de notaires, avec des clientelles flottantes entre deux et trois cents louis par an, des employés et d'artisans qui recueillent avec peine après un travail continu de douze mois un pauvre deux cents louis. Cependant il leur faut à chaque saison une parure nouvelle et encore la faut-il aussi belle, c'est à dire aussi coûteuse que celle de la voisine.

— Une parure de cent francs, fi donc ! C'est trop commun. Je n'en veux pas ; mais mon cher, mon bon ami, (et autres expressions semblables, qui font toujours un certain effet sur un mari), si tu savais la belle étoffe qu'il y a chez Galarneau et Roy, c'est charmant et de si bon goût, le plus joli patron, surtout à si bon marché. La robe ne coûtera pas plus de deux cents francs, c'est pour rien : je serais si heureuse.

Comment résister à une jeune et jolie femme qui vous presse et dont vous pouvez faire le bonheur en un instant ? Impossible. La robe est achetée et le jour même on renvoie à quinzaine le tailleur, le boulanger, le cordonnier et l'épicier avec son vilain mémoire. Ceci se répète de temps à autres, de sorte qu'au bout de l'an, le modeste revenu du mari est à moitié englouti, et qu'au bout de dix ans, vous êtes assiégé par une foule de petits diables sous la forme de créanciers, qui ne vous laissent pas un instant de repos.

Voyez-vous là-bas ce groupe de jeunes demoiselles avec un jeune militaire. Ce sont les types à part qu'il faut étudier un peu ; l'espèce s'en perd, grâce aux progrès de la civilisation, dans ce petit coin du monde ; au temps de jadis, il n'y avait rien comme ces jeunes gens de l'armée ; les femmes en raffolaient, la fièvre scarlatine avait gagné toutes les jeunes demoiselles. Au sortir des pensionnats, en entrant dans le monde, elles suivaient leurs sœurs aînées, ne rêvant que brillants officiers aux épauettes d'or ; elles auraient porté l'uniforme ; tant elles aimaient l'art militaire. C'était à devenir folles de gloire et d'orgueil que de se voir entourées de ces jeunes héros en perspective, qui sont toujours si attentifs, si aimables, si galants.

Ah ! quel plaisir d'être soldat !
On sert par sa vaillance
Et son prince et l'état,
Et gaiement on s'élançe
De l'amour au combat.
Ah ! quel plaisir !
Ah ! quel plaisir !
Ah ! quel plaisir d'être soldat !

Ne nous parlez pas des jeunes gens du pays : ils sont parfaitement ridicules, avec leurs manières empesées, à côté des jeunes militaires avec leur air dégagé et leur désinvolture élégante. Vive les fils de Mars ! y compris les sans-culottes ou montagnards écossais ! Ainsi parlaient les belles filles d'autrefois, et leurs actions étaient d'accord avec leurs paroles. Vous alliez dans une société, vous, citoyens de Montréal, vous aviez l'avantage de rencontrer ces demoiselles, de leur présenter vos hommages.

— La prochaine danse, s'il vous plaît ?

— Engagée, monsieur.

Si par hasard vous ne vous éloigniez pas trop de la belle danseuse et qu'un militaire, venant à passer, lui fit la même demande, vous aviez le plaisir d'entendre :

— *With pleasure, Captain.*

J'aime le son
Du tambour, du clairon,
De la trompette,
Et mon ivresse est complète
Quand j'entends
Bou, bon,
Résonner le canon.

Elles voulaient toutes entrer dans le régiment ; mais un bon jour, le régiment partit, laissant par derrière lui plus d'un cœur inconsolable, plus d'un amour trompé. Cependant on se console vite en pareil cas, quand on n'a pas vingt ans et qu'on possède joli minois et frais visage. Le régiment parjure fut remplacé. Dans ce nouveau il y avait encore des enseignes charmants, des lieutenants assez gentils ; pour les capitaines ils étaient beaux, séduisants, adorables. En une semaine, tous les cœurs de ces belles affligées étaient revenus à leur gaieté première. Les bals, soirées, promenades, pic-nics parsemés d'habits rouges les avaient complètement ramenées à la vie ; elles étaient guéries, comme disait le troupière français.

Et ce fut encore de nouveaux amours, de nouvelles espérances ; les bonnes mamans souffraient cela sans rien dire ; pour le coup il ne pouvait y avoir de malentendus, il y avait des promesses de mariages en parties doubles et des serments EN MASSE ; malgré cela, quand le jour du départ arriva, les jeunes officiers chantaient en chœur :

Je ne veux plus être fidèle
Le changement fait le bonheur,
L'amour doit voltiger de belle en belle,
Le papillon de fleur en fleur.

On reconnut, mais trop tard, que ces jeunes gens ne valaient pas mieux que les autres, mais valaient moins ; que c'étaient pour la plupart des mauvais sujets, des roués, des débauchés, qui se moquaient pas mal des susdites demoiselles, enfin des Robert Macaire en amour. L'expérience sert à quelque chose ; car aujourd'hui on préfère être la femme d'un jeune Canadien que la belle d'un volage militaire.

Bien plus, il en est resté quelques-unes d'atréfois pour conter les mésaventures de l'époque. Celles que vous voyez sont de ce nombre. Elles sont d'une coquetterie et d'une affectation ridicules, et quoique d'origine française ne parlent que l'anglais. Toutes leurs conversations du matin au soir peuvent à peu près se résumer dans les quelques mots que vous allez entendre :

— *My dear Lucy, how are you? Did you see captain BRANDY, of the 32d just arrived? Such a fine young man!*

— *Yes, he was introduced to me last night at Mrs. B...*

— *What do you think of major TODDY? And captain GIN?*

— *Such fine fellows!*

et ainsi de suite pendant des heures entières. C'est à dormir debout.

Voilà en peu de mots ce type qui heureusement se perd et disparaît.

Mais dites-nous donc quels sont ces jeunes muscadins qui du matin au soir arpentent la rue Notre-Dame, examinant les gens sous le nez, fixement, en face, les suivant comme s'ils voulaient les dévaliser, ou comme s'ils étaient chargés de la police secrète de la ville, s'arrêtant de temps à autre à un coin de rue, qui se plantent là comme une borne et qui semblent être attachés au pavé, en faire partie intégrante ? Ce

n'est pourtant pas ce que vous appelez le GAMIN ?

Non sans doute, le gamin est plus petit et vaut infiniment mieux. Il se reforme, il grandit, on peut en faire quelque chose avec le temps. Il a devant lui ses espérances et son avenir, tout méchant qu'il soit aujourd'hui.

Il n'en est pas ainsi de ces jeunes gens que vous voyez devant vous. Ceux-ci ont manqué leur destinée. Ils n'ont plus d'avenir, ils n'ont plus d'espérance, pas de place utile dans la société. Ils ne savent que faire, que dire, où aller, et sont de trop dans le monde. Véritables NUISANCES PUBLIQUES, ils pourraient remplacer une borne à un coin de rue et sous ce point de vue être utilisés, s'ils ne se permettaient pas en public, des exclamations fréquentes plus ou moins inconvenantes, qui font rougir les honnêtes gens et lever les épaules de pitié. Ce sont pour la plupart des avocats sans cause, des notaires sans clientèle, qui ne comptent pas leur temps par MINUTES, des médecins sans patients, des commis sans situation, tous gens que nos amis les anglo-saxons ont baptisés du nom et de la qualité tout-à-fait pittoresques de GENTLEMEN AT LARGE. Ce qui en français, littéralement, voudrait dire GENTILSHOMMES AU LARGE ! Au lieu d'être placés au sortir des maisons d'éducation dans des bureaux de commerce, dans quelque branche d'industrie, au lieu de cultiver les champs de leurs pères et d'être comme eux de braves et utiles citoyens, tous les parents veulent faire de leurs enfants des hommes de professions. C'est si beau, c'est si honorable, M. un tel l'avocat ! M. le docteur un tel ! Maître Griffard, notaire public ! Vite on les place dans un bureau de procureur, chez un médecin ou un notaire, et là pendant quatre ou cinq ans couché sur un volume de Cujas ou de Pothier, penché sur un traité d'anatomie ou de matière médicale, ils apprennent à se rogner les ongles, à dormir assis, ou bien encore à tuer les mouches à coup d'épingles. Il y a de nobles exceptions, mais n'est-ce pas là la règle générale ? Après les années de cléricature, ou bien encore après avoir fait son temps, (et quel temps !) on se prépare à ce qu'on appelle improprement l'examen, car ce n'en est pas un pour les avocats et notaires.

— Monsieur, qu'est-ce que la loi ?

— Qu'est-ce qu'une obligation ? et combien d'espèces ?

— Qu'est-ce qu'un contrat de mariage ?

— Les obligations du mari ? de la femme ?

Il répond à toutes ces questions tant bien que mal, il péroré comme un perroquet sur toutes espèces d'obligations, sans dire un mot des obligations des jeunes gens de travailler, d'étudier, de ne pas flâner, de se rendre utile, de ne pas faire de dettes, et de ne pas dépenser l'argent de ses parents comme un ingrat. Pas un mot là-dessus. Pothier n'en parle pas. Ce n'est pas dans la loi.

— Quelles sont les dettes que la loi répudie ?

— Les comptes de cabarets ; pas plus d'actions que sur la main.

Il sait cette partie là pratiquement et à fond, pour avoir fait débouter, dans sa première année d'études, certaine action portée contre lui par le cabaretier du coin. L'impertinent ! il était tenu, comme tous les sujets de S. M. de connaître la jurisprudence du royaume.

Halte là ! c'est assez pour cette semaine ; à une autre la continuation de notre physiologie de Montréal.

C'est mardi prochain la fête nationale des Canadiens-français. C'est pour nous une satisfaction de dire que les préparatifs continuent à se faire pour donner à ce grand jour tout l'éclat, toute la solennité qui lui convient. C'est le jour de la St. Jean-Baptiste au matin que tous les Canadiens doivent se rallier, se réunir autour de la grande bannière nationale. Que tout le monde y soit ; mais nos compatriotes ne doivent pas oublier que pour faire partie de l'association, il faut s'inscrire dans ses livres, signer ses règlements, payer la modique contribution d'entrée, etc. autrement on n'est pas de la St. Jean-Baptiste, on n'a pas droit de marcher sous la bannière. Inscrivez-vous donc sans tarder.

Il y a vraiment, à notre avis, de quoi devenir complètement crétin, rien qu'à lire bien régulièrement tous les matins un papier public quelconque, tant on y trouve depuis quelque temps de nouvelles qui confondent l'imagination. Or à force d'être confondu, cette malheureuse imagination finit par être détraquée. Témoin cette *macédoine* que nous vous offrons aujourd'hui sous le titre pompeux d'HISTOIRE DE LA SEMAINE

Nous avons donc appris depuis quelques jours, (pardon si nous ne l'avons pas fait savoir par extraordinaire) et cela par des journaux officiels de Londres et de Paris, que le prince Albert vient de se faire recevoir membre de L'ASSOCIATION DES TAILLEURS DE LONDRES.

Membre honoraire, si vous voulez, attendu que ses moyens lui permettent de vivre très confortablement sans mettre des fonds aux culottes qui ont éprouvé des malheurs, mais il n'en est pas moins vrai qu'il a été admis dans cette corporation.

Lassé de se livrer à l'étude de la flûte et à l'éducation des canards, le prince Albert doit être enchanté d'avoir trouvé ce nouveau moyen de tuer le temps et de combattre l'ennui qui l'assiège.

Comme il y a dans Londres à peu près quinze cents associations différentes, il peut s'amuser pendant trois ou quatre ans, en se faisant recevoir n'importe quoi deux fois par jour.

Voilà ce qui s'appelle encourager l'industrie. Nous ne serions pas surpris que quelque matin tous les tailleurs du pays ne vissent à fuir notre terre ingrate pour des pays où ils comptent des princes dans leurs rangs.

Mais que deviendront les lions, les jeunes FASHIONABLES ? Vous croyez qu'ils vont s'arracher les cheveux de désespoir ? Pas du tout. Ils feront des vœux ardents pour qu'ils ne reviennent pas, vu qu'ils pourraient avoir la fantaisie de toucher les quelques cents francs que ces messieurs leur doivent individuellement.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce publiée aujourd'hui dans nos colonnes. M. Louis de Lagrave, si avantagusement connu parmi nous, est un du petit nombre de nos compatriotes qui se livrent au commerce d'importation DIRECTEMENT de France, et a certainement droit, à ce titre, à la bienveillance du public Canadien. Son importation, cette année, est très considérable et variée. Ses vins, des premiers vignobles de France, sont exquis, ses liqueurs fines, délicieuses. Le catalogue seul de toutes ces honnes choses fait venir l'eau à la bouche. A cette saison surtout, il est impossible de donner un dîner à quelques amis, une fête quelconque, sans avoir chez soi quelques bouteilles de ces bons vins français, tous de première qualité, non adulterés, et dont quelques-uns sont d'un âge avancé. Les amateurs doivent se hâter, s'ils veulent choisir.

Mariages.

En cette ville, mardi matin, par le Rév. Dr. Be-
thune, Robert Ogilvy Ross, éc., à Sophia-Hélène,
2^e fille de feu Dr. Robertson.

Morts.

En cette ville, le 16 du courant, Edouard Ulric
âgé de 8 mois, enfant de Frs. Buzin et.

A Québec le 16, David Douglas, éc., natif de Kir-
kleston (Ecosse) et depuis près de 52 ans citoyen de
cette ville, âgé de 75 ans.

Au faubourg St. Roch, le 18, à l'âge de 61 ans,
Dame Charlotte Léonard dite Jobin, épouse de M.
Louis Mathieux, marchand.

A la Pointe-Lévy, le 16, à l'âge de 66 ans, Dame
Catherine Ash, veuve de feu Magloir Bégin.

A Beauport, le 10, Dame Marie Paradis, épouse de
M. Pierre Rainville, à l'âge de 68 ans et 10 mois.

Au Cap-Santé, le 10 du courant, Elizabeth, épouse
de Roger Lelièvre, éc., de Brockville, H. C.

PETITES AFFICHES.**Vins Français, &c., &c.**

RECEMMENT importés par M. DELAGRAVE,
et à vendre par le Soussigné:

Fleur de Champagne, de Ruinart, père et fils,
Do. do Moët et Chardon, en petites
et grosses bouteilles,

Vin de Pommard, en quarts de 30 gallons,

Do. do de Volnay,

Do. do de Beaune,

Do. do de Mucou,

Château Lafitte, en barriques et en quarts,

Chambertin, en caisses d'une douzaine,

Hermitage, Rouge et Blanc, do.,

St. Péray Mousseux,

Do. Rosé, en grosses et petites bouteilles,

Château Grillé, en caisses d'une douzaine,

Cote-Rôtie do. do. do.

Château Lafitte, en grosses et petites bouteilles,

Frontignan Muscat, en bouteilles,

Lunelle do.

Sauterne do.

Chablis do.

Roussillon do.

Porto,

Liqueurs Fines, en caisses d'une douzaine,

Do. Curaçao de Hollande,

Absinthe Suisse,

Fromage de Gruyère,

Vanilles, Truffes, Pâtés de Foies gras, Petits Pois.

Attendus de jour en jour par la *Hanna, Lady Sale,*
et le *Suzana*—

Vins de Sauterne en quart de 30 gallons,

Chablis do. do.

Schüba, Ruillas, Champagne en petites bouteilles,

de Ruinart, Eaux-de-Vie, de Champagne en caisses

d'une douzaine, Château Margot, et quelques douzaines

de supérieur Château Lafitte.

Tous ces vins peuvent être recommandés aux am-
ateurs comme du premier qualité, la plus grande par-
tie venant directement de la célèbre maison de FLO-
RESTIN FAURE, de St. Peray, département de Laforté,
en Bourgogne.

Pierre à Moulanges française très-grosse et de pre-
mière qualité, Moulanges toutes faites venant direc-
tement de Laforté, de 5 pieds de diamètre.

Toile à Bluteau de Hollande.

Venant d'être débarqué du *Niagara*—

Quelques douzaines de CHAPEAUX FRAN-
CAIS pour hommes.

Attendus de jour en jour—

Calices à coupe d'argent, Ciboires, Ostensoires,

Encensoirs, Porte-Dieu, etc. Aussi divers autres ar-
ticles dans cette branche.

J. D. BERNARD.

19 juin.

INSTITUT CANADIEN.

D'APRES une résolution passée à une assemblée
tenue le 10 du courant, il a été décidé que
tous les Membres de cette Association devront assister
en corps à la Procession solennelle de la St. JEAN
BAPTISTE.

Le lieu de réunion à cette fin sera à la CHAMBRE
DES NOUVELES de cet Institut, au No. 25, rue
St. Gabriel où les membres devront se rendre vers 7 1/2
heures du matin, pour aller de la joindre l'Association
St. Jean-Baptiste à l'église St. Jacques.

Par ordre,

L. DELORME,

Sec. Corres.

19 juin.

**ETABLISSEMENT CANADIEN
D'HORLOGERIE, DE BIJOUTERIE ET
D'ARTICLES DE FANTAISIE,**

TENU PAR

M. L. P. BOIVIN,

BIJOUTIER, No. 80, RUE ST-PAUL,
En face du Marché.

M BOIVIN vient de recevoir d'Europe un as-
ortiment étendu de Bijouterie, d'Horlogerie,
etc. qu'il recommande à l'inspection des Dames et
Messieurs de la ville et de la campagne.

Il comprend : Montres de dames et messieurs,
en or et en argent, du goût le plus nouveau et de pre-
mière qualité.

Chaînes en or françaises et anglaises.

Tubatières d'argent, de Dames et Messieurs.

Pendants d'oreilles.

Épingles, épinglettes de corail et Cornaline, etc,
etc. etc.

Pendules de porcelaine avec vases à fleurs complets,
formant la plus élégante garniture de corniche.

Lunettes en or, argent et acier à verres concaves,
convexes et colorés ; aussi toute espèce de verres de
lunettes.

Une jolie collection, pour les amateurs, de Cannes,
Cravaches, Fouets, montés en argent et en ivoire ;
ainsi qu'un assortiment de cuillères et de fourchettes
en argent, qui sont aussi confectionnées à ordre selon
les goûts.

M. B. se charge des réparations de pendules et de
montres, simples et compliquées, françaises et an-
glaises, ainsi que de toute espèce de bijoux, qui se-
ront exécutées avec soin et exactitude.

Montréal, 7 juin 1845.

Agence générale.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il
est fixé à Montréal, où il est prêt à se charger
de toutes espèces d'affaires, telles qu'agences générales
et administration de biens appartenant à des person-
nes incapables de les gérer par maladie, absence de
la province, ou quelque autre cause que ce soit. Il
espère par son expérience, son attention et sa ponc-
tualité, mériter la confiance de ceux qui lui confie-
ront leurs affaires.

S'adresser au bureau de la *Revue Canadienne* à
P. L. LETOURNEUX.

Montréal, 20 juin 1845.

A vendre ou à louer.

L'ETABLISSEMENT de commerce ci-devant
occupé par le soussigné, à Helax, consistant en
un hangard en pierre à trois étages, de 60 pieds de
long sur 40 de large, et un autre en bois à côté,
avec deux quais sur la rivière Chambly, des écuries,
remises, étables, glacières, puits, jardins et cour
spacieuse ; le tout dans le meilleur ordre.

N. B. Le bas du hangard de pierre peut être con-
verti en magasin et logement confortable pour une
famille respectable.

S'adresser à Montréal à

P. L. LETOURNEUX.

Situation demandée.

UNE personne de beaucoup d'expérience dans les
affaires, possédant les deux langues et sachant
parfaitement la tenue des livres, désirerait être em-
ployée dans quelque situation respectable. S'adres-
ser au bureau de la REVUE CANADIENNE.

Montréal, 14 juin 1845.

O. BEAUCHEMIN,**RELIEUR.**

25, Rue St. Gabriel, près du Canada Hotel,

MONTREAL.

A LOUER Une MAISON confortable fe-
rant l'encoignure des Rues Craig et St. Domi-
nique—

Il y a bains, fourneaux et cabinet d'aisance,

—AUSI,—

Deux Magasins, ou Etudes.

S'adresser à

P. MOREAU.

7 juin.

**MAISONS DE CHAPELLERIE DE LONDRES,
ÉTABLIES EN 1837.****MM. HAYES & HAUCK,**

Manufacturiers & Importateurs,

Seconde porte au Nord Est de la Place d'Armes, Nos
141 & 96 de la Rue Notre Dame.

MM. HAYES ET HAUCK ont l'honneur d'an-
noncer que leur importation étendue de
CHAPEAUX de SOIE et de CASTOR, de CAS-
QUETTES, etc., vient d'arriver par les Vaisseaux
le *Burnhopside* et l'*Ottawa*, et qu'ils attendent de
jour en jour par le *Lady Kinnaird*, de Londres, le
reste de leur assortiment de printemps. Ils peuvent le
recommander à l'examen des Connaisseurs et du
public. On ne trouvera rien de mieux, sous le rapport
du goût, de l'élégance et de la qualité.
Montréal, Mai 31, 1845.

NOYE le 22 Mai courant, près du Sault St. Louis,
vis-à-vis Lachine, PHILIPPE DUMOND, Ta-
illeur de pierre, de Montréal, âgé de 21 ans. Signale-
ment : cinq pieds et huit pouces, teint brun, cheveux
châtains, pantalon noir, chemise de flanelle rouge et
une de coton blanc et bleu par dessus et une paire de
demies bottes. Celui qui trouvera le corps de ce jeune
homme sera généreusement récompensé en en don-
nant aussitôt avis à M. J. Bte Beaudry, Marchand,
vis-à-vis le Palais de Justice, à Montréal, ou à C. A.
Leblanc, éc., avocat.
31 Mai, 1845.

DR. D'ORSONNENS.

SECONDE porte à gauche sur la rue St. Louis, à
son encoignure avec la rue Sanguinet.

Avertissement.

CONFORMEMENT aux dispositions de l'acte
passé dans la dernière session du Parlement
Provincial, intitulé : " Acte pour incorporer la com-
pagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlan-
tique, les soussignés, nommés dans l'acte pour cet
objet, ont autorisé l'ouverture des LIVRES DE SOUS-
SCRIPTION au CAPITAL de la COMPAGNIE, le 16 juin
courant, à MIDI, au BUREAU de la COMPAGNIE DU
CHEMIN DE FER, No. 8 PETITE RUE ST. JACQUES,
MONTREAL, par Thomas Steers, écuyer ; le 23 juin,
au BUREAU de la BRANCHE de la BANQUE de L'AMÉ-
RIQUE DU NORD, à Québec, par le Caissier ; et le 23
juin, au BUREAU de la COMPAGNIE DES TERRES de
L'AMÉRIQUE à Sherbrooke, par le Commissaire.

GRANT DE LONGUEUIL,
PETER MCGILL,
JOHN FROTHINGHAM,
A. T. GALT,
THOMAS TAIT,
JOHN MOORE,
ALEXANDER RAE.

Montréal, 12 juin 1845.

Les papiers de Montréal, de Québec et de la ville
de Sherbrooke, publiés en anglais et en français,
sont requis d'insérer l'avertissement ci-dessus pen-
dant UNE SEMAINE.

On s'abonne à la *Revue Canadienne*, au bureau
du journal, no. 7 rue St-Nicolas, ou aux bureaux
du Rédacteur-en-chef, no. 31 rue St-Gabriel, vis-à-
vis l'Hôtel du Canada, de Mme. St-Jean ; et chez
MM. Fabre et Cie., et C.P. Leprohon, Libraires de
cette ville.

Un an 20 chelins.

Six mois 10

Trois mois 5

OUTRE LES FRAIS DE POSTE.

Nous recevons pour ce journal des annonces,
avertissemens etc. etc. adaptés à notre mode hebdo-
madinaire de publication, au prix des autres journaux de
cette ville.

Les lettres, communications, etc. etc. doivent être
et seront adressées, (*affranchies*), au Rédacteur en
chef, Bureau de LA REVUE CANADIENNE, chez MM.
LOVELL ET GIBSON, imprimeurs, No. 7, Rue St.
Nicolas.

LOUIS O. LE TOURNEUX,
Rédacteur en chef et Propriétaire.

MONTREAL.

IMPRIME PAR LOVELL ET GIBSON.